BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

66ème année

www.lasemaineafricaine.net

N° 3848 du Vendredi 11 Janvier 2019 - 66e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 579.39.75 - 04.105.20.77 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Diocèse de Pointe-Noire

Noël avec les détenus de la Maison d'arrêt de Pointe-Noire

(P.9)

L'attribution de la CAN 2019 à l'Egypte

Un choix et des interrogations

(P.13)

AMIS LECTEURS,

Nous vous invitons vivement à ne pas manquer notre rubrique hebdomadaire «Un Dimanche en paroisse». Mardi 15 Janvier 2019, Paroisse les Saints Martyrs de l'Ouganda (Archidiocèse de Brazzaville)

La Rédaction.

A lire dans notre prochaine édition

L'Eglise évangélique du Congo en guerre contre toutes les formes de violences en son sein

Editorial

Tshisekedi, le fils du père

Vœux de nouvel an des Forces vives de la Nation au Président de la République

Pour une lutte sans merci contre les auteurs des crimes économiques

(P.3)

Election présidentielle en RD Congo

Félix Tshisekedi élu président, Fayulu crie à l'escroquerie!

Le leader de l'UDPS arrive en tête des résultats provisoires proclamés par la CENI.

(P.8)

Musique/Disparition

Abandonné à lui-même, Master Mwana Congo est décédé à Brazzaville

(P.12)

BUNKERING PARTNER

Société à responsabilité limitée
Capital social: 1 000 000 de Francs CFA
Siège social: villa n°454, quartier Tchikobo,
Pointe-Noire, République du Congo
RCCM: CG/PNR/18 B 384

AVIS DE CONSTITUTION

1. Aux termes d'un acte portant statuts de la société BUNKERING PARTNER, en date, à Tanger, au Maroc, du 5 septembre 2018, reçu le 16 octobre 2018, au rang des minutes de Maître Salomon LOUBOULA, Notaire à Brazzaville, sous le répertoire n°215/2018 et enregistré à Pointe-Noire (Recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre), le 2 novembre 2018, sous le numéro 8152, folio 201/52, il a été constitué une société à responsabilité limitée, régie par les lois et règlements en vigueur, présentant les caractéristiques suivantes:

- **Dénomination:** BUNKERING PARTNER;
- **Forme de la société:** Société à responsabilité limitée;
- **Capital social:** Un million (1.000.000) de Francs CFA;

Actions émises:
*Nombres: Deux cents (200)
*Valeur nominale: Cinq mille (5.000) Francs CFA
*Modalité d'émission: Libération intégrale, en numéraire, à la constitution
*Libération: Totalité de la valeur nominale à la date de souscription
- **Siège social:** Villa 454, Quartier Tchikobo, Pointe-Noire, République du Congo

- **Objet social:**
La société a pour objet, directement ou indirectement, en tout pays et plus particulièrement en République du Congo:
- exercer dans les eaux souveraines du territoire de la République du Congo et Zone Economique Exclusive l'avitaillement maritime d'hydrocarbures raffinés dérivés destinées aux unités flottantes opérants dans les eaux, ou en escale commerciale;
- l'importation, le transit et l'exportation, le stockage et le transport massif de produits raffinés et dérivés, et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social, et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

2. Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 3 octobre 2018, reçu au rang des minutes de Maître Salomon LOUBOULA, Notaire à Brazzaville, le 31 octobre 2018, sous le répertoire n°214/2018, enregistré le 2 novembre 2018, sous le numéro 8142, folio 201/42, l'associé unique a notamment décidé de nommer, en qualité de:
- premier gérant de la société, Monsieur Omar Kassou;
-second gérant de la société, Monsieur Duc Michel N'GUEBANA.

3. Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale constitutive du 3 octobre 2018, l'associé unique a notamment décidé de nommer, en qualité de commissaire aux comptes de la société, le cabinet Deloitte Touche Tohmatsu Congo, société d'expertise agréée CEMAC sous le numéro SEC 036, dont le siège social est situé à l'avenue du Général De Gaulle, B.P.: 5871, Pointe-Noire, République du Congo, et immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de ladite ville sous le numéro CG/PNR/09 B 767.

4.Le dépôt des actes susvisés a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 5 novembre 2018, sous le numéro 18 DA 2869.

La société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro CG/PNR/18 B 384, le 5 novembre 2018.

Pour avis,

La Gérance.

ETUDE Maître Maurice MASSELOT
NOTAIRE
B.P.: 4866, Téléphone: (242) 06 667 00 66
104, Avenue LOEMBET Benoît, derrière ALUCONGO,
Face Laboratoire de Total.
E-mail: masselotnotaire@gmail.com

INSERTION LEGALE

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire du 19 décembre 2017 a été constituée la société dénommée CITY OF SUN-SARL, aux caractéristiques:

- **Dénomination:** CITY OF SUN-SARL;

- **Forme de la société:** Société à Responsabilité Limitée;

- **Capital social:** 1.500.000 F. CFA;

- **Siège social:** A Pointe-Noire, quartier SOPROGI KM4, boîte postale: 2722;

- **Objet social:** Casino; jeux; l'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe;

- **Durée:** 99 années, à compter de l'immatriculation au RCCM;

- **Enregistrement:** À Pointe-Noire, sous le n°003, Folio 001/3, en date du 02 janvier 2017;

- **Immatriculation:** A Pointe-Noire, au Greffe du Tribunal de commerce, n° RCCM CG/PNR/18 B 13 en date du 29 juin 2018;

- **Gérance:** Monsieur SHI YAQIONG est nommé gérant de la société.

Modifications intervenues:
Suite à une réunion de l'Assemblée Générale extraordinaire consignée dans un procès-verbal reçu par Maître Serge NIATI-TSATI, Notaire, en date du 18 juin 2018, enregistré sous le n°4522, folio 119/39 du 29 juin 2018, l'associé LI LIN a cédé la totalité de ses parts sociales;
Suite à une réunion de l'Assemblée Générale extraordinaire consignée dans un procès-verbal reçu par Maître MASSELOT, Notaire, en date du 29 novembre 2018, enregistré sous le n°005, folio 00211 du 03 janvier 2019, les associés ont décidé de transférer le siège social et de modifier les statuts;

- **Capital social:** 1.500.000 F. CFA;

- **Siège social:** A Pointe-Noire, 75, Avenue Barthélémy BOGANDA, centre-ville, boîte postale: 2722, téléphone: 06 999 09 78/05 534 91 00;

- **Immatriculation:** A Pointe-Noire, au Greffe du Tribunal de commerce, n° RCCM CG/PNR/18 B 13;

- **Modification des statuts:** Les statuts ont fait l'objet de modification pour les mettre en harmonie avec les textes de l'OHADA;

- **Gérance:** Monsieur SHI YAQIONG est maintenu aux fonctions de gérant, pour une durée indéterminée.

Pour avis,

Maître Maurice MASSELOT,
NOTAIRE.

ETUDE DE MAITRE ARETA PASCALE STELLA URSULA MOUELLET
Maître Areta Pascale Stella Ursula MOUELLET
Notaire
Tél.: 05 520.40.97/06 969.10.49; etudenotairemouellet@gmail.com

INSERTION LEGALE

Suivant acte authentique en date à Dolisie du dix novembre deux mil dix-sept, reçu par Maître Patrice SINDIKA LOUBOTA, Notaire à Dolisie, conformément à l'acte Uniforme du traité de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), enregistré à Dolisie le dix novembre deux mil dix-sept, Folio 219/1, sous le N°044, il a été constitué une société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle, ayant pour caractéristique suivants:

Forme juridique: Société à responsabilité limitée unipersonnelle (SARLU);

Objet social: La société a pour objet, tant en République du Congo qu'à l'étranger:

- Scierie;
- Exploitation du bois;
- Import-export.

Et, généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher à l'objet ci-dessus, lui-être utiles ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement;

Dénomination: «CONGO FUTURE WOOD INDUSTRY LIMEDE», en sigle «C.F.W.I.L.»;

Capital social: Le capital social fixé à 1.000.000 F. CFA, divisé en 100 parts de 10.000 francs CFA chacune;

Siège social: Le siège social est fixé à Mafoubou-Louvakou (Dolisie);

Durée: quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et du crédit mobilier;

Gérance: la société est gérée et administrée par Monsieur ZHAO Xian-Zhang, nommé en qualité de gérant de la société;

RCCM: CG/DOL/17B061;

Dépôt légal: A été entrepris, le trente octobre deux mil dix-sept, au greffe du tribunal de commerce de Dolisie, sous le N°15 DA 21;
NIU: M2017110000924115;

La société est titulaire d'un certificat d'agrément scierie industrielle n°00009/MEF/CAB/DGEF/DVRF - SIB délivré à Brazzaville en date du 4 octobre 2018.

Pour insertion,
Maître Areta Pascale Stella Ursula MOUELLET,
Notaire.

Maître Ludovic MOUNGUENGUE
Notaire titulaire d'un Office en la résidence de Brazzaville,
Sis 35, avenue Auxence ICKONGA, 1er étage immeuble IWANDZA
(Face à l'Ambassade d'Italie), Centre-ville, Brazzaville.
Boîte Postale: 1674, Tél.: (242) 05 536.17.98/06 665.34.83
E-mail: officenotarial.mounguengue@gmail.com
REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS

LOGIQUE DEVELOPPEMENT CONSULTANTS
En sigle «LODEC»

Société à Responsabilité Limitée
Au Capital de 1.000.000 de Francs CFA
Siège social: 129, rue Reims, Immeuble EBATHA,
Rond-point de la Coupole, Centre-ville, Brazzaville
RCCM: CG/BZV/13 B 4377
(République du Congo)

Aux termes de deux actes de cession de parts sociales sous seing privé signé en date du 23 novembre 2018, déposés au rang des minutes du notaire soussigne le même jour, enregistrés le 26 novembre 2018 à la recette d'Impôts de Poto-Poto, Brazzaville, sous folio 219/11; numéro 1954; Messieurs Jean Bedel SOLO et Eulade MBONEYE ont cédé respectivement les quinze et vingt-cinq parts sociales qu'ils détenaient dans la société «LOGIQUE DEVELOPPEMENT CONSULTANTS», en sigle «LODEC» S.A.R.L. au profit de Madame Fabiola UWURUKUNDO.
A la suite de ces cessions, suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société «LOGIQUE DEVELOPPEMENT CONSULTANTS», en sigle «LODEC» S.A.R.L., reçu par le même notaire en date du 23 novembre 2018, enregistre le 26 novembre 2018 à la recette d'Impôts de Poto-Poto, Brazzaville, sous folio 219/12 ; numéro 1955, il a été décidé:

• Le transfert du siège social: du «03 bis, rue Nzoungou, Bacongo, Brazzaville (République du Congo)» au «129, rue Reims, Immeuble EBATHA, Rond-point de la Coupole, Centre-ville, Brazzaville».
• La Mise à jour des statuts.
Mention modificative a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville en date du 27 novembre 2018.

Pour Avis,
Maitre Ludovic MOUNGUENGUE,
Notaire

Vœux de nouvel an des Forces vives de la Nation au Président de la République

Pour une lutte sans merci contre les auteurs des crimes économiques

Après les membres du corps diplomatique, les institutions constitutionnelles et les administrations publiques, le tour est revenu mardi 8 janvier 2019 aux forces vives de la nation de présenter les vœux de nouvel an au président de la République et madame Antoinette Sassou-Nguesso. C'était dans les jardins du palais du peuple, en présence des anciens présidents des chambres du parlement, les anciens ministres, les anciens présidents des institutions constitutionnelles, les anciens parlementaires, les représentants des partis politiques, les représentants des chambres de commerce de Brazzaville et de Pointe-Noire, les représentants des ONG, des associations, les confessions religieuses, les ONG caritatives et les individualités.

Le couple présidentiel

Céphas Germain Ewangui.

Dans une ambiance toute particulière, l'assistance a chanté en chœur l'hymne national «La Congolaise». Contrairement aux premières journées où des gens allaient saluer le couple présidentiel l'un après l'autre. En ce qui concerne les forces vives de la nation, des gens étaient placés sous les chapiteaux montés pour la circonstance où le couple présidentiel passait en revue les saluer. Ça a été fantastique, chacun voulait serrer la main au président de la République et madame, d'autres cherchant à se photographier avec le couple présidentiel, pour des souvenirs.

Le tout bercé par une musique douce en fond sonore. Pour d'autres encore, c'étaient des moments rêvés de dialoguer avec le président de la République. Cette journée a été marquée par deux allocutions, le message des forces vives de la nation lu par Céphas Germain Ewangui, secrétaire permanent du Conseil consultatif de la société civile et des ONG, et la réponse du président de la République.

Conscient du fait que l'édification et la consolidation de la démocratie s'appuient sur deux piliers, à savoir: les institutions et les mentalités, Céphas Germain Ewangui a dit: *«Vous avez monsieur le président de la République mis en exergue la concrétisation de votre engagement du 3 décembre 2017, visant la mise en place effective de l'ensemble des institutions constitutionnelles».*

Il a rappelé un passage du message du président sur l'état de la nation, prononcé le 14 août 2009. *«… le peuple ne veut pas et ne doit pas être conduit par des dirigeants sans scrupule, ni vertu… »;* et de poursuivre: *«… le peuple ne veut pas et ne doit plus être mené par des hommes qui ne donnent pas le meilleur d'eux-mêmes pour le servir…».*

Après tant d'avertissements, de rappels à l'ordre, de pédagogie, *«votre adresse du 29 décembre dernier, devant le parlement réuni en congrès, a annoncé le changement de Cap»*, a déclaré Céphas Germain Ewangui. D'ailleurs, les forces vives de la nation y marquent leur pleine adhésion pour une lutte sans merci contre les auteurs des crimes économiques, *«bien sûr, tel que vous l'avez relevé, dans le respect des principes sacro-saint de la présomption d'innocence comme cela est sensé se passer dans tout Etat qui se veut de droit et démocratique».*

Il a indiqué en substance que les *«forces vives de la nation, tiennent à souligner que tous ceux qui abusent des ressources de l'Etat, l'affaiblissement de ce fait dans son rôle régalien de créer et d'entretenir, comme il se doit, les services publics et la bonne marche des institutions, participent à la destruction lente, mais certaine, du contrat de confiance qui se veut sacré entre le président de la République que vous êtes et le peuple».*

De son côté, le chef de l'Etat a appelé les organisations de la société civile à davantage de concertations pour des propositions pertinentes en mesure d'impulser la prise en charge et la résolution des préoccupations auxquelles le Congo se trouve confronté: *«Les acteurs de la société civile doivent se joindre aux efforts de conscientisation et de réarmement moral des Congolais, notamment des jeunes et des femmes en cette étape délicate de la marche du pays vers le développement».*

Il a également invité les organisations professionnelles, les partis politiques, les groupements d'intérêt économique ou socio-culturel à se mobiliser pour lutter contre les antivaleurs de toute nature, y compris les formes nouvelles. Il s'est engagé à soutenir les actions de la société civile visant la paix, la sécurité, le progrès et le bien-être de la population.

Pascal AZAD DOKO

Salubrité publique

Clément Mouamba déterminé à pérenniser l'opération «villes, villages et habitations propres»

Le premier ministre Clément Mouamba a fait, samedi 5 janvier 2019, la ronde des administrations publiques de Brazzaville, pour constater la mise en application de la salubrité publique. Cette opération qui intervient le premier samedi de chaque mois vise à favoriser la prise de conscience collective et à faire participer toute personne vivant sur le sol congolais. A l'effet de l'amélioration de la propreté, de l'hygiène et de la santé.

Clément Mouamba

Pour cette troisième journée, partout où il est passé le premier ministre a voulu une fois de plus être exemplaire.

Muni d'une machette et dans une tenue appropriée, il a accompli le geste. Il a saisi cette opportunité pour lancer un vibrant appel aux préfets pour qu'ils répercutent cette circulaire auprès de leurs administrés y compris les collectivités locales.

Tout a commencé par le Port autonome de Brazzaville, en passant par le mess des officiers, le ministère de l'Economie forestière, le ministère des Hydrocarbures jusqu'à la Société de promotion immobilière. Les chefs des départements ministériels visités étaient en pleine action ainsi que leurs collaborateurs mobilisés et motivés. Ce sont des occasions rêvées pour certains d'être en contact direct avec leurs chefs. L'on a constaté une ambiance bon enfant et, surtout, l'esprit d'équipe entre les travailleurs et les responsables. Pour le ministre des transports, Fidèle Dimou, *«c'est dans l'intérêt de notre santé que nous devons pérenniser cette journée. Nous sommes habitués à être au bureau, dans les voitures, en travaillant de cette manière, nous transpirons, nous faisons en quelque sorte du sport, c'est bon pour nous».*

Rosalie Matondo, ministre de l'Economie forestière, pense que la propreté préserve la santé: *«Nous sommes très honorés de recevoir monsieur le premier ministre qui vient nous assister à cette troisième journée, donc de lutte contre l'insalubrité et vous voyez qu'il y a une grande mobilisation au niveau de notre ministère. Nous avons aussi profité de cette occasion pour dire à nos agents que ne c'est pas seulement dans les administrations mais aussi dans nos quartiers. Il faut que le message soit porté pour que les populations aussi prennent l'habitude de faire ce geste de lutte contre l'insalubrité».*

Le ministre des Hydrocarbures, Jean-Marc Thystère-Tchicaya a, quant à lui, invité les Congolais à s'approprier cette journée: *«Je voudrais saluer l'initiative du premier ministre, chef du Gouvernement qui a donc initié, impulsé cette journée de salubrité pour pouvoir encourager le vivre-ensemble, mais dans des conditions de propreté. Cette initiative ne doit pas s'arrêter simplement à une initiative gouvernementale, nous parlons aujourd'hui de valeurs de salubrité qui sont essentielles dans la vie».*

Au terme de sa ronde, le premier ministre a lancé un appel aux préfets et collectivités locales. *«C'est heureux de voir les fonctionnaires s'impliquer dans une opération de bénévolat qui intéresse tous les Congolais vivant sur le territoire national. Il s'agit d'apporter la propreté autour de nous, c'est donc une opération de volontariat qu'il faut assumer en tout temps. Je suis heureux de constater que cette circulaire est, en effet, en train de s'enraciner, mais j'aimerais qu'elle soit totalement amplifiée. Donc, je lance un appel aux préfets pour qu'ils répercutent cette circulaire auprès de leurs administrés, y compris les collectivités locales»*, a-t-il déclaré.

En tout cas, ce geste du premier ministre vise à encourager les autres Congolais de prendre le train en marche.

Pascal AZAD DOKO

Editorial

Tshisekedi, **le fils du père**

Nous ne pouvons que nous réjouir de la conclusion des processus électoraux en République démocratique du Congo. Tout compte fait, provinciales, législatives et présidentielle se sont déroulées dans le calme relatif, loin en tout cas des craintes de tumultes sanglants que nous redoutions tous. On ne sait pas ce que sera demain; si les contestations qui déjà se font entendre ici et là, iront en s'aggravant ou bien s'éteindront sous la sagesse des principaux acteurs.

Finalement, un grand pays vient d'administrer la preuve de sa propre détermination à boucler une transition dans la paix. Avec Madagascar, l'Afrique vient de se donner en moins de deux mois, une alternance au sommet de l'Etat, restera à réussir les transitions qui devront aller avec. L'Eglise catholique émet des réserves. Les concurrents de Tshisekedi aussi. Ainsi qu'une partie de la société civile ou les chancelleries occidentales assez circonspectes.

Mais boucler un processus est une chose, tout le reste restera à faire. Pour le cas de M. Félix Tshisekedi, le futur sera à construire. Non que le pays soit un vide institutionnel, mais le nouveau président aura tout à faire pour tracer le sillon de la jurisprudence. Faire cohabiter plus de 80 millions de Congolais, les faire vivre dans la différence de leurs origines, maintenir la paix et l'unité dans un pays tiraillé depuis longtemps par des irrédentismes **ethniques ne sont pas des défis de moindre ampleur. Au** nouveau président de donner la preuve de son talent en la matière et de transformer une popularité acquise en légitimité gagnée.

Le président Tshisekedi devra gagner ses galons par lui-**même. Jusqu'ici, il a été le fils du père. Il devra passer au** statut de président tout court. De celui dont la propre ma**nière de mener les affaires ne bénéficieront pas de l'aura** de baroudeur de son père défunt. Car la sagesse au pouvoir ne se transmet pas par l'ADN. Il devra réussir aussi à mener le tandem qu'il compose au sommet de l'Etat avec M. Vital Kamerhe, déjà désigné comme premier ministre à ses côtés. Le schéma qui les a fait gagner tiendra-t-il **dans le détail de leur arrangement pour que, à la fin de** leur mandat, les rôles s'inversent «à la Poutine», et que Tshisekedi devienne le premier ministre et Kamerhe président? C'est à voir.

Restera à voir aussi comment la nouvelle équipe traitera la question Kabila. Le président sortant restera-t-il dans le coin où les nouveaux dirigeants l'établiront ? Et à l'approche des nouvelles élections, gênera-t-il ses successeurs ou adoptera-t-il l'attitude d'enfant sage ayant permis tout ceci avec relativement peu d'envie de faire obstacle? L'Eglise catholique veillera certainement à rappeler le bon sens à ces autorités-ci comme elle l'a fait pour les régimes passés de Mobutu et des Kabila père et **fils. Une expérience commence en Afrique Centrale, elle** sera intéressante à scruter.

Albert S. MIANZOUKOUTA

IN MEMORIAM

13 janvier 2009-13 janvier 2019

10 ans déjà que Doudou Servais MOUALA a quitté la terre des hommes.

En ce jour de triste anniversaire, nous demandons à tous ceux qui l'ont connu de ne se souvenir que du bien qu'il a fait durant son passage sur terre. D'implorer la miséricorde divine pour le **repos de son âme, afin qu'il** ait la grâce de prendre part au banquet royal pour l'éternité.

Nous ne l'oublierons jamais. Et il reste présent dans nos cœurs.

Agence pour la sécurité et la navigation aérienne (ASECNA)

Joachim Tchissambou Mboundou invite le personnel à la sérénité

La représentation de l'ASECNA au Congo a organisé le samedi 22 décembre 2018 la traditionnelle cérémonie de fête de fin d'année, marquée par la remise officielle des distinctions et médailles à certains responsables, cadres et agents pour les faits marquants dans l'exercice de leur fonction au service de la communauté aéronautique nationale et internationale, au sein de l'ASECNA. La cérémonie a été patronnée par Fidèle Dimou, ministre des Transports.

Les cadres et agents décorés.

Dans son allocution, le représentant de l'ASECNA au Congo a salué le professionnalisme de son personnel, lors de la survenue de certains événements majeurs. Tout comme, il a rendu un hommage aux pompiers d'aérodrome, pour leur dévouement, courage et abnégation. *«Vous donnez le meilleur de vous-mêmes pour secourir les personnes en difficulté, qu'elles soient victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes»*, a-t-il dit.

Pour lui, l'année 2018 aura été notamment remarquable avec la certification de l'ASECNA à la norme ISO 9001 version 2015. *«L'endurance et la volonté affichée par tous, lors de cet audit de certification, a permis à notre centre de maîtriser l'ensemble des procédures édictées par cette norme. On peut se satisfaire une fois de plus, après la certification ISO 9001 version 2008 acquise en 2014, qu'aucune non-conformité majeure n'a été enregistrée lors de cet audit. Cependant, nous devons maintenir très haut notre niveau de service dans le cadre de l'amélioration continue afin de consolider durablement nos performances»*, a-t-il fait savoir.

En sa qualité de premier responsable de l'ASECNA au Congo, Joachim Tchissambou Mboundou a dit sa joie et sa satisfaction à l'ensemble des 465 agents de la représentation, pour le travail réalisé ayant conduit, selon lui, à une *«meilleure maîtrise de notre secteur de production au cours de l'année 2018»*, déclare l'orateur qui a formulé le vœu de voir les conditions de travail de son personnel s'améliorer davantage et très significativement avec la mise en service future de la Tour de contrôle et du bloc technique de Brazzaville.

Sur le plan administratif, 2018 aura été caractérisée par la célérité dans le traitement des dossiers. Quant au projet d'habitat social du quartier Sangolo-OMS, dans le 8e arrondissement de Brazzaville, *«notre enthousiasme reste attaché à ce site et nous sollicitons la bienveillance de notre ministre de tutelle pour faire aboutir ce dossier auprès des autorités compétentes au bénéfice et dans l'intérêt des travailleurs de l'ASECNA»*, a plaidé Joachim Tchissambou Mboundou.

D'ores et déjà, il a tenu à rassurer le personnel que 2019 ne sera pas une année facile. *«Avec les changements en cours qui appelleront des adaptations constantes et de nombreuses reconversions, certains agents se sentiront perdus. Demeurez sans crainte car les compétences et les qualités qui vous caractérisent vous permettront de surmonter tous les obstacles qui se présenteront sur votre chemin. L'administration fera son possible pour vous accompagner et vous faciliter la tâche mais à votre tour, que chacun retrousse ses manches pour le travail, qu'il s'approprie le règlement intérieur et le mette en application, et il y aura moins d'incompréhensions»*, a précisé le représentant qui a invité tout un chacun au calme, à la sérénité et surtout au travail.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Gouvernance

Désormais, la Banque postale du Congo assurera les opérations de recettes au CHU-B

Afin de remédier aux dysfonctionnements constatés au CHU-B, le sommet de la pyramide sanitaire au Congo, en matière de gestion a signé avec la Banque postale du Congo le 3 décembre 2018, un protocole d'accord attribuant à la banque, la mission d'assurer ses opérations de recettes. Le document a été paraphé par les ministres Jacqueline Lydia Mikolo, de la Santé, et Calixte Nganongo, des Finances.

Conclu pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction, ce protocole d'accord s'inscrit dans le cadre du renforcement **des capacités de recouvrement au niveau des recettes du CHU-B et** permettra de remédier aux dysfonctionnements constatés au sein de cet établissement en matière de gestion.

Les termes de cet accord précise les modalités de mise en œuvre de l'assistance de la Banque postale du Congo auprès de la recette **hospitalière du CHU-B. Sont considérées comme recettes, toutes les** sommes encaissées au comptant directement dans les caisses tels les frais d'hospitalisation, consultations externes, examens de laboratoire et de radiologie, actes médicaux et chirurgicaux; toutes les sommes versées dans le cadre des contrats de bail et diverses prestations. Mais aussi toutes sommes encaissées au titre de la dispensation des médicaments, fournitures techniques et autres produits de santé.

Avant la mise en œuvre de cet accord, le CHU-B devra présenter à la Banque postale du Congo, un barème de tarification de tous les actes et de la pharmacie; prendre des dispositions nécessaires à l'in**formation préalable de l'ensemble des usagers du CHU-B et le mode** de fonctionnement des caisses.

Par contre, la Banque postale du Congo, investie de tous les pouvoirs en vue de l'encaissement des recettes hospitalières préalablement liquidées par le service des admissions et recettes, devra procéder **aux vérifications d'usage avant de réaliser les opérations d'encaisse**ment. Les recettes encaissées devront être validées par le receveur hospitalier.

La Banque postale du Congo est tenue, selon les termes de l'accord, de procéder au reversement des recettes encaissées tous les jours **en fin de journée sur le compte du CHU-B ouvert dans les livres de** cette banque.

Par ailleurs, le 7 décembre dernier, le CHU-B a tenu sa session de commission paritaire d'avancement et de sécurité sociale au titre de l'année 2018, pour examiner et régulariser la situation socioprofessionnelle de 806 agents.

KAUD

MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
INSPECTION DIVISIONNAIRE DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE ET DOMANIALE ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE BACONGO

INSERTION LEGALE

L'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Bacongo-Brazzaville

N°094/18/MFBPP/DGID/DEFFD/DDID/DCHPF-B

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Bacongo, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants:

N°	N° de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arrond./ Département	Requérants
01	N° 12454 du 15/05/13	Section -, bloc -, Plle 4, Sup. 400,00 m2	Djiri	Pool	ONDONGO Jean Nicaise
02	N° 4586 du 10/12/18	Section C3, bloc 180, Plle 10(ex 442), Sup. 274, 04 m2	Rue Mbemba Pierre n° 442	Makélékélé	MASSAMOUNA née KIBAKIDI Claire
03	N° 4404 du 18/07/18	Section BJ, bloc 15, Plle 1, Sup. 409,35 m2	Avenue Sébastien Mafouta	Madibou	MARDAGA Laurent Franck et MOUSSITOU Morland
04	N° 4512 du 27/09/18	Section AD2, bloc 26, Plle 5, Sup. 384, 00 m2	Rue Moussounda (Barrage)	Makélékélé	MISSAMOU Godray
05	N° 3436 du 13/07/16	Section -, bloc -, Parcelle 5, Sup. 800,00 m2	Djiri Pont	Djiri	NGOUOLALI Emma Léandre
06	N° 4461 du 13/08/18	Section BD3, bloc 22, Plle 2, Sup 436, 33 m2	Quartier N'Kombo- Matadi	Djiri	MASSOLOKA Alice Dahlias
07	N° 4290 du 27/04/18	Section P13C, bloc -, Plle 12, Sup. 365,14 m2	10, Rue Guichi (Quartier la Blaide)	Mfilou	GAZANI Erica
08	N° 3568 du 23/09/16	Section G, bloc 77, Plle 4, Sup.222, 24 m2	Logement n° 56D, jardin de Bacongo	Bacongo	MOUNKALA Josseline Rita
09	N° 4385 du 10/07/18	Section -, bloc -, Plle 5, Sup. 395,59 m2	Rue Fay Mouninguissa (Ntsangamani)	Madibou	MBIZI Huguette Blanche
10	N° 4351 du 11/06/18	Section C, bloc 50, Plle 15 (ex 2 bis), Sup. 132, 00 m2	596 bis, Rue Nganga Antoine	Makélékélé	MILAMIT BATTANTOU Inaya Lucia Maellys
11	N° 19763 du 30/07/18	Section -, bloc -, Plle 13, Sup. 300, 00 m2	Rue Nzingoula Maurice- Qtier Kibina	Madibou	NTSADI MASSIKA Josiane Bienvue
12	N° 4128 du 27/11/ 17	Section C, bloc 1, Plle 23, Sup. 418,43 m2	Avenue OUA n° 764 (Marché Total)	Bacongo	SANGOU Claude
13	N° 4573 du 29/11/18	Section BK, bloc 47, Plle 4, Sup. 3029,90 m2	Kombé	Madibou	SAFOULA Gilbert
14	N° 4541 du 25/10/18	Section AB, bloc 89, Plle 31, Sup. 128,97 m2	Les Cataractes	Madibou	MBEMBA Mariette Michèle
15	N° 4400 du 17/07/18	Section C, bloc 5, Plle 1, Sup. 534, 23 m2	408, Rue Malanda Roch	Bacongo	KOUKA Aristide Gervais
16	N° 4509 du 25/09/18	Section PA, bloc 11, Plle 9, Sup. 360,84 m2	Avenue Base Aérienne n° 15	Moungali	KEBANTSI MAHOUPA Merveil Augias Stane
17	N° 4559 du 16/11/18	Section A2, bloc 90, Plle 4 bis (ex 13), Sup. 224, 40m2	Rue Joachim Lounianga n° 4 bis	Makélékélé	Mme MOYO NZOLOLO
18	N° 4078 du 29/09/17	Section -, bloc -, Plle 22, Sup. 1963,76 m2	Mayanga (Quartier Moussosso)	Madibou	KIMIA Boris Garcia
19	N° 4228 du 14/03/18	Section -, bloc -, Plle 13, Sup. 640,89 m2	Rue Minahoua- Qtier Mayanga	Madibou	SAMBA née BANZOUZI Anique
20	N° 4584 du 10/11/18	Section -, bloc -, Plle 2, Sup. 400,00 m2	Sadelmi (Qtier case Barnier)	Mfilou	SAMBA Eliane
21	N° 3305 du 01/04/16	Section A2), bloc 73, Plle 9, Sup. 276,48 m2	Rue Bitala n° 23 (Météo)	Makélékélé	NTETANI Lucie Constance
22	N° 4601 du 19/10/18	Section F, bloc 23, Plle 10, Sup. 218,02 m2	71, Rue Berlioz	Bacongo	Haniella Aurélie Francisca MAYOULOU
23	N° 4558 du 16/11/18	Section AM, bloc 76, Plle 9, Sup. 172,77 m2	23, Rue Becket	Mfilou	Hugues David MFOUKOU- NKOMBO
24	N° 4889 du 27/10/17	Section C, bloc 75, Plle 13, Sup. 267, 60 m2	656, Avenue Simon Kimbangou	Makélékélé	SOUKIKA Didier Franck
25	N° 16808 du 31/08/17	Section AK, bloc 182, Plle 6, Sup. 249,64m2	11, Rue Mawa (Qtier Massina)	Makélékélé	Enfants BANZOUZI MAMPASSI Georges.
26	N° 19513 du 01/10/18	Section AN2(ex-AP), bloc 84(ex 2),Plle 1(ex-23), Sup.338,75m2	23, Rue Pointe Noire	Mfilou	NGOUOTO Julien Fabrice
27	N° 4438 du 25/07/18	Section E, bloc 6, Plle 16 , Sup.527, 93m2	La glacière	Bacongo	DINGA BALEY Jaconde Tessia et DINGHAT Réassi Joël
28	N° 4508 du 20/09/18	Section C2, bloc 128, Plle 4, Sup. 440,00m2	N° 859, Rue Jolly (Mpissa)	Makélékélé	SOUNDA KOUAKOUA Béatrice
29	N° 4557 du 14/11/18	Section AI, bloc 72, Plle 9, Sup. 894,77 m2	25 Avenue du Séminaire Saint Jean	Makélékélé	MABIALA Jean Baptiste
30	N° 12040 du 02/03/15	Section P13, bloc -, Plles 1 et 2, Sup. 669,75m2	Quartier 712 Itsali	Mfilou	GAMA Martial Fourrier
31	N° 14203 du 28/04/16	Section P13, bloc 20, Plle 7, Sup. 190,08m2	Quartier Moukondo	Moungali	ANTOUNAS Euloge
32	N° 4555 du 29/11/18	Section B2, bloc 81, Plle 7, Sup. 416,76m2	24, Rue Palmerie (Qtier Diata)	Makélékélé	DOUKAGA Destinée Hermella
33	N° 3481 du 28/07/16	Section PAD, bloc 52, Plle 2, Sup.420, 86m2	Rue Mampouya Patrice n° 9	Makélékélé	MAKELA Florence
34	N° 4556 du 12/11/18	Section-AR2, bloc 36, Plle 4, Sup.1114,34m2	Quartier Poto-Poto Djoué	Madibou	MATONGO Bienvenue Cyprien
35	N° 4569 du 26/11/18	Section A2, bloc 102, Plle 2, Sup.373, 40m2	21, Rue Mandzakala (Météo)	Makélékélé	NIYONZIMA Innocent
36	N° 4598 du 18/12/18	Section F, bloc 10, Plle 8, Sup.162, 10m2	37 bis, Rue Moll	Bacongo	''EBENEYA'' S.C.I.
37	N° 4508 du 20/09/18	Section AV, bloc -, Plles 7 et 8, Sup.800,00m2	Quartier Mayanga	Madibou	MIALOUNDAMA Angèle
38	N° 4563 du 19/11/18	Section BH, bloc 84, Plle 8, Sup.398, 91m2	Rue Mouandou Michel n° 30	Madibou	Epoux SAMBA: SAMBA Edmond Anicet et Mme SAMBA
39	N° 4191 du 02/02/18	Section G, bloc 121, Plle 5, Sup.333,75m2	34, Rue Surcouf	Bacongo	LOUNANA Yoann Andy
40	N° 4588 du 11/12/18	Section C4, bloc 63, Plle 1ex 1937 bis,Sup.360,08m2	1937 bis, Rue Moundongo(Qtier Matoure),	Makélékélé	SAMBA FOUANI Hortense Yvette Aurélie
41	N° 4513 du 27/09/18	Section BK, bloc 108, Plle 7, Sup.400,00m2	Ndoundou Clodie (Mbouono)	Madibou	M'BOUTIKI Gabin Michel
42	N° 4532 du 17/10/18	Section -, bloc -, Plle -, Sup.400,00m2	Rue Ntsiba Olivier (Qtier 711 Case Barnier)	Mfilou	MAKITA MOUKANDA Dauriathe Conception
43	N° 4533 du 17/10/18	Section -, bloc -, Plle -, Sup.400,00m2	Rue Ulrich Makindou(Qtier 711Case Barnier	Mfilou	BOUANGA MAKITA Divine Justice
44	N° 4534 du 17/10/18	Section -, bloc -, Plle -, Sup.400,00m2	Rue, Moussoki Gabriel (Qtier 711 case Barnier)	Mfilou	MAKITA MASSOUNGA Séphora
45	N° 4535 du 17/10/18	Section -, bloc -, Plle -, Sup.400,00m2	Rue Ulrich Makindou(Qtier 711Case Barnier)	Mfilou	MAKITA MOULONGO Prince Ceverain
46	N° 4608 du 28/12/18	Section -, bloc -, Plle 3, Sup.400,00m2	Kintelé	Pool	EBOULABEKA PEA Elena Christ
47	N°4583 du 06/12/18	Section A3, bloc 80, Plle 14, Sup.284, 88 m2	19, Rue SITABI (Qtier Ngangouoni)	Makélékélé	NSIETE Euloge Sylvain Benjamin
48	N°4330 du 30/04/18	Section AM, bloc 5, Plle 4, Sup.170,50 m2	Rue Malonga Ma Bantsimba (Qtier Mbouala)	Mfilou	MVOUAMA Mack Rinhel
49	N°4479 du 22/08/18	Section D2, bloc 16, Plle 14, Sup.170, 03 m2	08, Rue Ngandzi Mpiaka	Moungali	BILOMBO Bruno Edgard Césaire
50	N°4480 du 22/08/18	Section -, bloc -, Plle -, Sup.20.000, 00 m2	Village Mpika	Pool	BILOMBO Bruno Edgard Césaire

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 du Régime de la Propriété Foncière)

Fait à Brazzaville, le 8 Janvier 2019

Pour insertion légale

Alain Roger MBENGUE

Inspecteur des Impôts

Direction générale de la police

De nouveaux promus invités au respect de l'éthique et de la discipline

A la faveur d'un rassemblement régimentaire couplé à un repas de corps, des officiers et sous-officiers de la police évoluant à la Direction générale de la Police (DGP) ont porté leurs galons. C'était samedi 5 janvier 2019, à l'esplanade du Stade Président Alphonse Massamba-Débat, à Brazzaville. Il s'agit de 2 colonels; 2 lieutenants colonels; 6 commandants; 5 capitaines et 9 lieutenants ainsi que de nombreux sous-officiers, tous jugés dignes par la hiérarchie de la Police pour le compte du premier trimestre de cette année, et nommés par décret n° 2088-492 du 28 décembre dernier.

Le colonel Obami-Itou faisant porter les galons au colonel Guy-Jonas Tsiba

A cette occasion, le directeur général adjoint de la Police, le colonel de Police André Fils Obami-Itou, a invité les nouveaux promus à faire preuve de discipline et d'éthique.

A tous ceux qui n'ont pas été inscrits au tableau d'avancement cette année, il leur a demandé *«de faire la preuve qu'ils méritaient de figurer dans ce tableau, le tout par le travail dans la discipline et l'éthique. J'y veillerais personnellement»*.

Le clou de cette cérémonie a été le défilé pédestre et motorisé qui a réuni l'ensemble des troupes de la Police présente, sous le commandement du colonel Aymar Béranger Lomaniwé, chef de service de la sécurité publique à la Direction départementale de la Police de Brazzaville.

A l'issue de la cérémonie deux officiers promus ont répondu aux questions des journalistes. Le colonel Jocelyn-Francis Koubemba, chef du personnel à la Direction générale de la police (DGP): *«J'ai un sentiment de joie, de reconnaissance et de remerciements à l'endroit du commandement. De tout temps, nous sommes toujours impliqués dans la discipline, et vu la fonction que j'occupe au niveau de la DGP, la discipline est au cœur de notre travail. Nous allons nous appliquer davantage pour continuer à mériter la confiance de la hiérarchie»*.

Le colonel de police Guy-Jonas Tsiba, commandant du groupement mobile de la police: *«Deux sentiments m'animent: celui d'une grande joie pour avoir bénéficié de la confiance de la hiérarchie, mais aussi d'interpellation parce qu'il faut mettre de l'énergie pour la sauvegarder. Pour ce qui est des orientations du Chef de l'Etat, nous sommes des soldats, et ce sont des ordres donnés. Nous sommes engagés pour leur exécution convenable»*, a-t-il déclaré.

Alain-Patrick MASSAMBA

Fête de la Nativité

Chance Olangué au chevet des enfants albinos

A l'occasion de la fête de la Nativité, l'association Johnny Chancel pour les albinos a offert des jouets à quelques enfants albinos. Un acte de bienveillance qui émane de Mme Chance Olangué pour témoigner son amour envers ces enfants victimes de discriminations. La cérémonie s'est déroulée au centre médical des albinos, situé à Moukondo, dans le 4ème arrondissement Moungali, à Brazzaville.

Johnny Chancel et Chance Olangué

Ce centre médical qui fait partie des œuvres de charité de l'association Johnny Chancel offre gratuitement des soins aux albinos toute l'année, moyennant un montant forfaitaire de 10.000 F.Cfa. *«Depuis que nous l'avons ouvert, c'est la première fois que nous recevons quelqu'un qui vient nous offrir un don. Avec les charges que nous avons, c'est-à-dire prendre en charge tous ces enfants gratuitement, payer le personnel soignant et le local, c'est difficile pour nous. Grâce à Maman Chance, ces enfants ont reçu des jouets. Nous sommes très contents. Nous n'avons pas beaucoup, mais avec le peu que nous avons, on essaie de faire en sorte que les enfants atteints d'albinisme puissent en tirer de la joie»*, a affirmé Johnny Chancel, le président de l'association. Il a regretté toutes les formes de discriminations dont sont victimes les albinos.

Interrogée, Chance Olangué a situé son geste dans l'amour et de charité. *«On a du plaisir à donner. C'est ce que Dieu nous demande. Pour remercier le Seigneur et parce que c'est la Noël, il faut être à côté des enfants. C'est ce que nous avons fait aujourd'hui pour leur témoigner notre amour»*, a-t-elle déclaré.

Chance Olangué a pris l'engagement d'accompagner Johnny Chancel. *«Ces enfants subissent des discriminations, ils ont des problèmes de peau et de vue. Nous préconisons de prendre quelques-uns en charge. Ici, au centre, cela ne coûte que 10.000 F.Cfa»*.

KAUD

Assemblée générale extraordinaire de l'Association des ressortissants du monde d'eau «AREM'EAU

Réélu président, le général Joseph Niombela Mambula déterminé à faire revivre l'association

L'Association des ressortissants du monde d'eau «AREM'EAU» a tenu samedi 8 décembre 2018, à l'auditorium du ministère des Affaires étrangères, une assemblée générale extraordinaire, sous l'autorité du général Joseph Niombela Mambula, pour débattre des options de développement «harmonieux, cohérents et équilibrés» de leurs contrées.

Les membres du bureau exécutif

Un bureau exécutif de 14 membres présidé par le général Joseph Niombela Mambula et un commissariat aux comptes de 3 membres dirigé par le colonel Norbert Okiokoutina ont été mis en place. Le président réélu a appelé les membres et sympathisants de l'association à œuvrer dans des actions multiformes. Il s'est dit déterminé à faire revivre l'association AREM'EAU qui est un espace d'analyse et de réflexion.

Créée le 26 avril 1998, l'AREM'EAU a réalisé quelques actions en faveur des populations, notamment le lancement de «l'opération mouche tsé-tsé».

Pascal AZAD DOKO

Coup d'oeil en biais

La Justice «rétablit» les héritiers de feu André Ntsiba dans leurs droits

Brutalement délogés de la maison que leur a léguée leur défunt époux et père, dans la rue Franceville (arrondissement 4 Moungali), à Brazzaville, la veuve et les enfants Ntsiba affirment avoir été rétablis dans leurs droits, par une décision de justice. Selon eux, leur maison avait été illicitement vendue en 2007 par le neveu de leur époux et père. Le nouveau propriétaire, après avoir acquis un titre foncier, avait requis la Force publique pour les en déloger, contraignant la veuve Ntsiba à passer la nuit à la belle étoile, pendant 52 jours. Faisant opposition au titre foncier du nouvel acquéreur, les héritiers ont saisi le tribunal de Poto-Poto. Ils ont obtenu gain de cause. C'est de cette manière que l'Etat doit protéger, disent-ils, les veuves et les orphelins!

Une doléance des ex-agents de l'ex-ONPT prise en compte

La crise de l'ex-ONPT (Office national des postes et télécommunications) est en train de connaître en partie un dénouement heureux. En effet, le Gouvernement a exaucé la doléance des ex-travailleurs de cette société liquidée et scindée en deux entités distinctes (SOTELCO et SOPECO) concernant le paiement des créances de leur mutuelle. Il s'agit de l'argent qui, jadis, était prélevé mensuellement (3500 Francs CFA) à la source, à tous les travailleurs de l'ex-ONPT, d'août 1988 jusqu'en 2003. La Banque postale du Congo devrait, en principe, procéder au paiement de ces créances le jeudi 10 janvier 2019. Les listes des bénéficiaires, affichées dans l'enceinte de la Poste, à Brazzaville, témoignent de cette volonté. Il restera l'autre revendication: le paiement de la pension des travailleurs, payable à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), mais bloquée du fait que l'Etat ne versait pas les cotisations sociales à cette Caisse.

Pas de tables-bancs suffisants au CEG Pierre Tchicaya

Comme tous les établissements scolaires, le CEG Pierre Tchicaya est un cadre d'éducation et de formation des enfants, mais il n'y a pas assez de tables-bancs et certains élèves sont assis à même le sol. Des élèves qui le peuvent apportent leurs propres chaises à l'école. Le phénomène de salles de classes insuffisamment dotées de tables-bancs est commun à la plupart des écoles. Pour un pays producteur de bois comme le Congo, *«c'est une honte en plein vingt et unième siècle»*, s'est exclamé un Congolais venu passer quelques jours de vacances au pays.

Le calvaire des transporteurs sur la route nationale n°2

Il y a quelques mois seulement, Oyo était à cinq heures de Brazzaville, pour une distance d'environ 400km. Désormais, les camionneurs parcourent cette distance en 10 heures ou plus en raison de la dégradation avancée de la route nationale n°2 en plusieurs endroits où elle n'est plus qu'une voie carrossable sur laquelle même les gros véhicules peinent énormément. C'est un calvaire que certains chauffeurs ne supportent plus. Conséquence: beaucoup de commerçants transporteurs sont découragés et renoncent, car ils abîment leurs véhicules. Les uns ont suspendu le trafic, sans autre forme de procès, les autres ont réduit les jours de desserte. Le ministre Bouya a raison d'urger le processus de réhabilitation de cette route.

Des barricades en béton dans certaines rues de Massengo

Le problème des transports se pose avec acuité entre la zone Trois poteaux et la route nationale n°2, à Massengo, un quartier du neuvième arrondissement de Brazzaville. De petits moyens de transport public appelés ''Cent-cent' desservent le quartier. Mais chauffeurs, élèves, commerçants, fonctionnaires et autres usagers sont les victimes silencieuses de certains citoyens qui ont érigé des barricades en béton en travers de leurs rues, empêchant ainsi la circulation des véhicules. Les chauffeurs menacent d'interrompre sans autre forme de procès la desserte de Trois poteaux si les services de la mairie d'arrondissement n'ordonnent pas la destruction de ces obstacles.

Au quartier Trois poteaux, les habitants d'une rue courent le risque d'électrocution

Toujours au quartier Trois poteaux de Massengo. Un poteau électrique est négligé dans une mare d'eau après sa chute depuis deux semaines. Les gens sont obligés de soulever le câble électrique pour se frayer le passage. Les agents de la société Energie électrique du Congo (EEC), ex-SNE, sont au courant de cette situation. Malheureusement, ils sont plus prompts à distribuer les factures de consommation que de préserver les populations du danger.

Des escrocs déguisés en courtiers immobiliers

Ils se prennent pour des courtiers immobiliers, alors que certains ne seraient que de simples démarcheurs au service de tous ceux qui recherchent une maison en location. Pour appâter d'éventuels clients, ils gèrent de pseudo-agences de courtage. Ils n'ont pas de locaux, juste un petit morceau de contreplaqué, à défaut d'un tableau noir posé sur un trottoir près des places fréquentées. Souvent, il n'y a personne sur place pour fournir de plus amples renseignements à ceux qui en manifestent le besoin. Seules les caractéristiques de la maison, le quartier et les frais du loyer multipliés par trois mois de caution sont indiqués sur la pancarte. A la fin de l'annonce se trouve un numéro de téléphone servant de contact. La réalité est que ces gens n'ont pour la plupart aucune maison à proposer. Ceux-là fondent leur espoir pour escroquer ceux qui se présentent à eux sur les frais de visite des lieux coûtant 5000 Francs CFA. Et c'est non remboursable et sans reçu fiscal bien entendu!

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

Agriculture urbaine

Les maraîchers de Talangaï appellent à l'aide

Le vice-président de la ceinture maraîchère de Talangaï, César Bassoumba entend attirer l'attention du Gouvernement sur les difficultés que rencontre le Centre maraîcher de Talangaï, dans le 6e arrondissement de Brazzaville. Ce centre est opérationnel depuis 1964 et se compose des maraîchers répartis en cinq groupements. Interview.

Des plantations de ciboules

**Comment est né le Centre maraîcher de Talangaï ?*
**La ceinture maraichère de Talangaï remonte aux années 1964, lorsque les Congolais de Brazzaville furent expulsés de Léopoldville (Congo-Kinshasa). Ils regagnèrent Brazzaville à bord d'un bateau. Ils étaient des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants. Des facilités leurs furent octroyées pour acquérir des terrains, pour certains à Talangaï et pour d'autres à Kombé, à environ 17 km au sud de Brazzaville. C'est sur instruction du président de la République Alphonse Massamba-Débat que ces familles expulsées commencent leurs activités de maraîchage dans la zone très marécageuse de Talangaï sur le littoral du fleuve Congo. Depuis la construction du viaduc, nous avons été expropriés pour aller travailler au sud du pays, précisément à Mayanga, malheureusement sur les 300 maraîchers, seuls 20 ont été retenus pour y travailler. Après la finition des travaux du viaduc, nous sommes revenus pour continuer les travaux champêtres ici à Talangaï, car c'est notre moyen de vivre, de nourrir la population.
**Sur combien d'hectares cultivez-vous?*
**Nous ne pouvons plus avoir l'idée des hectares que nous occupons, parce que l'espace devient réduit. Autour de la ceinture de Talangaï où nous travaillons, la population vient construire des maisons, mais le maire de Talangaï Fréderic Privat Ndéké nous a assurés que nous sommes bien ici pour travailler et pour nourrir la population.
****Quelles sont les difficultés que vous rencontrez?***
**Les difficultés sont diverses. Nous sommes en saison des pluies, nous ne pouvons pas cultiver des pépinières pour les légumes. Nous n'avons pas des planches pour protéger ces légumes. Dans nos sillons, nous cultivons plus de ciboules que de légumes. L'excès d'eau pendant ces pluies fait que les légumes ne peuvent pas bien pousser.
**Comment se fait la vente?*
**Nous avons des grossistes qui prennent les produits à crédit pour aller les fournir à ceux qui achètent en détail. Malheureusement, ils ne respectent pas toujours les accords. Par exemple, lorsqu'ils prennent la marchandise à 50. 000 FCFA, ils ne viennent jamais verser cet argent en totalité. Cette vente ne se fait pas comme nous le souhaitons. Nous cherchons des personnes qui vont nous aider surtout pour la vente dans les marchés où les prix sont fixés. Ces grossistes veulent tirer la couverture de leur côté.
**Quel appel lancez-vous aux partenaires et au Gouvernement?*
**Une foire a été organisée au stade Nicole Oba pendant la Journée internationale de la femme. La ministre de la Promotion de la femme Ines Nefer Ingani avait offert des outils comme les houes, pelles, pivots, machettes. Mais, ces outils ont été insuffisants avec le nombre de maraîchers existant dans ce centre. Nous voulons que nous soyons sécurisés car il y a des personnes malintentionnées qui savent bien que ce site appartient à l'Etat, mais qui viennent y construire des maisons. Cela nous décourage. Les maraîchers qui sont au Sud de Brazzaville sont sécurisés, ils ont pour la plupart des titres fonciers.
Nous avons aussi besoin de semences et d'être encadrés. Pour le moment, l'ONG Agri dev et Essor nous donnent des formations. Mais nous avons aussi besoin de matériel, et nous sommes exposés à tout danger. Nous voulons que le Gouvernement nous soutienne à travers notre ministère de tutelle, celui de l'Agriculture.
**Comment fertilisez-vous les sols?*
**Autrefois, on utilisait l'urée pour rendre fertile le sol. Avec les formations que nous recevrons, les formateurs nous ont montré que ces produits ne sont pas bons, car nous devons consommez bio. Ils nous apprennent comment faire le compost et l'utiliser. C'est grâce à ces formations que nous commençons à délaisser les engrais.

Propos recueillis par
Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

Qui me répondra?

Avant même leur inauguration officielle, les toilettes publiques installées dans la ville capitale ont été vandalisées. Vers le stade Marchand, les voleurs ont dérobé les accessoires de toilette. Pourquoi leur utilisation tarde-t-elle?

Eric Malonga, (Bacongo, Brazzaville)

Mines et industries extractives

Finaliser cette année les rapports 2016 et 2017 de l'ITIE Congo

Le comité exécutif de l'ITIE Congo (Initiative pour la transparence des industries extractives) a eu une séance de travail, à Brazzaville lundi 7 janvier 2019 avec le cabinet Moore Stephens, administrateur indépendant. Les travaux ont connu la participation de l'expert en économie Elyes Kooli, qui a reçu la mission de réaliser les rapports de réconciliation de l'ITIE Congo pour la période 2016-2017. C'est Florent Michel Okoko, président du comité ITIE Congo qui a présidé les travaux, en présence des différents membres et ceux du bureau, dont Christian Mounzéo, de la société civile, en qualité de vice-président.

Pendant les travaux

L'ITIE est une initiative volontaire qui vise à renforcer dans les pays riches en ressources pétrolières, gazières, minières et forestières, la gouvernance des revenus publics issus de leur extraction. Le cabinet Moore Stephens a été sélectionné pour élaborer le rapport ITIE Congo couvrant les revenus des années 2016 et 2017. L'objectif de ces rapports est de renforcer la compréhension du niveau des contributions du secteur extractif au développement économique et social du Congo.

Au cours de cette rencontre, il a été question pour l'administrateur indépendant de présenter aux membres du comité exécutif de l'ITIE Congo les premiers résultats obtenus sur les matières couvertes par ces rapports, les entreprises extractives et la nature des flux des revenus. Les résultats ont été mis à la disposition des membres du comité pour les analyser pour qu'ils s'en approprient et comprendre les défis qui se posent à cet exercice.
En principe, chaque année le Gouvernement doit produire un rapport. Cette année, le Congo a bénéficié d'une dérogation sur l'élaboration de ces deux rapports. Le premier rapport 2016 est attendu pour le 22 février et celui de 2017 pour le mois de juin 2019. Les deux rapports couvrent des aspects de paiement des opérateurs dans le secteur extractif dans le cadre de la production et de l'exportation, selon les normes ITIE internationale. Elyses Kooli s'est réjoui du travail abattu: *«On a collecté déjà beaucoup de données qui sont très importantes pour l'élaboration des rapports. Nous avons toute une procédure d'assurance pour vérifier la véracité de toutes ces données, leur exactitude et leur conformité. Tout cela sera divulgué en toute transparence dans les rapports finaux».*

Philippe BANZ

Programme Lisungi

S'enregistrer pour bénéficier de l'aide

Dans le cadre de la promotion du Registre social unique (RSU) **mis en place par le projet Lisungi, système des filets sociaux,** la direction départementale des affaires sociales de Brazzaville a organisé le 3 janvier dernier, une rencontre avec les professionnels de l'information. Question de les sensibiliser sur la portée de ce registre.

Le Registre social unique est un outil mis en place pour aider les ménages vulnérables afin de bénéficier de l'aide sociale du Gouvernement congolais, à travers ses différents programmes (PDSS, PDCE, PDAC, DURQUAP, PRAASED, PAGR). Pour s'inscrire au RSU a fait savoir le directeur départemental des affaires sociales de Brazzaville, Gervais Claude Ngatsio, les membres du ménage concerné se présentent au siège du service social de l'arrondissement ou du district, munis de leurs pièces d'identité. A l'issue de l'opération, il leur est attribué des numéros d'identification sociale ou code d'identité du ménage. Le Registre est ouvert à toute personne vivant dans la précarité et qui a besoin d'une assistance du Gouvernement ou de ses partenaires dans tous les domaines: social, santé, économique, éducation.
L'inscription au RSU permet au ménage d'avoir un code à partir duquel le Gouvernement suit la situation de tout demandeur ou bénéficiaire d'aide sociale.
A rappeler que, Lisungi est mis en œuvre par l'Etat congolais avec l'appui de la Banque mondiale et de l'Agence française de développement (AFD). Il vise à fournir une assistance financière aux ménages très pauvres; ceci afin d'augmenter et de stabiliser leur consommation tout en protégeant le capital humain.

Gervais Claude Ngatsio

Esperancia
MBOSSA-OKANDZE

AVIS D'APPEL D'OFFRE POUR LA FOURNITURE DES TEE-SHIRTS ET CASQUETTES

Le Gouvernement de la République du Congo a sollicité et obtenu du Fonds mondial de lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme, une subvention pour l'appui à la mise en œuvre d'une campagne de distribution gratuite de masse des moustiquaires imprégnées d'insecticides à longue durée d'action (MILDA) en 2019 et, en partenariat avec Catholic Relief Services en sigle CRS, a l'intention d'utiliser une partie du montant de cette subvention pour la sélection d'une société pouvant produire les supports de communication de campagne à savoir: des Tee-shirts et Casquettes pour le dénombrements de population et la distributions des moustiquaires.

Pour exécuter ce projet, CRS souhaite contracter des fournisseurs potentiels pour concevoir 24 000 tee-shirts et 12 000 casquettes. Ces Articles seront livrés à Brazzaville, au bureau CRS. Les articles livrés doivent répondre aux normes et spécifications de CRS.

Les fournisseurs intéressés sont invités à venir retirer (gratuitement) le dossier d'appel d'offre aux bureaux de CRS, sise à Brazzaville, rue de Duplex, quartier Blanche Gomes, derrière l'ambassade des Etats Unis, Centre-Ville, Brazzaville.

Composition de l'offre
1. L'offre sous plis fermé doit comprendre:
- Les documents d'identification (CNI ou Passeport pour Personnes Physiques et RCCM ou Equivalent pour Personnes Morales)
- Une copie de la dernière Patente
- Une copie du NIU
- Capacité Financière
- L'offre technique dument signée et cachetée (voir modèles de soumission dans le dossier d'appel d'offre)
- L'offre financière dument signée et cachetée (voir modèles de soumission dans le dossier d'appel d'offre)

2. Autres Informations:
- L'offre doit avoir une validité minimum de 30 jours à dater de la date de clôture de l'avis d'appel d'offre
- La proposition financière devra être exprimée en francs CFA et en hors taxe (HT)
- La proposition financière devra reprendre la quantité requise de cette présente demande et renseigner sur la valeur totale de l'achat sous peine d'être écartée
- Les soumissionnaires sont invités de fournir un échantillon

Les soumissionnaires doivent déposer leurs offres au bureau ci-haut cité au plus tard le mercredi 30 janvier 2019 à 16h00. Les offres doivent être soumises dans une enveloppe scellée portant la mention et portant la référence d'appel d'offres 2008 /EMA/003 Pour fins d'identification.

NB: CRS se réserve le droit de rejeter toute offre jugée incomplète ou inappropriée sans qu'il ne lui soit tenu de se justifier.

LA DIRECTION

Pour une analyse sereine:
La Semaine Africaine

Déclaration du Comité de Coordination de l'Observatoire de Kelle sur l'exploitation forestière et minière dans le district de Kelle

Les membres du comité de coordination de l'Observatoire de Kelle se sont réunis le dimanche 6 janvier 2019 au siège de l'association pour examiner la situation créée au sujet de l'exploitation forestière et minière dans le district de Kelle, afin d'éclairer l'opinion publique sur le préjudice social, économique et environnemental que subissent les populations du district de Kelle.

Le comité de coordination a suivi, avec attention, le point fait par le bureau exécutif sur la base de plusieurs éléments, à savoir:

- Les témoignages concordants;
- Les articles de presse;
- Les reportages audiovisuels;
- La Convention d'Aménagement et de Transformation pour la mise en valeur de l'Unité Forestière d'Aménagement Mbomo-Kelle située dans le domaine forestier de la zone IV Cuvette-Ouest du Secteur Forestier Nord, conclue entre le

Gouvernement congolais et la Société CONGO DEJIA WOOD INDUSTRY, le 2 août 2007

-Le cahier de charges particulier conclu le 2 août 2007 entre le Gouvernement congolais et la Société Congo Dejia Wood Industry faisant partie intégrante de la Convention

d'Aménagement et de Transformation visée ci-dessus;

- Le procès-verbal de la concertation en date du 25 Mai 2016, relative à la levée de la suspension des activités de la Société Agil-Congo entre le Ministère des Mines et de la géologie, la Préfecture de la Cuvette-Ouest, le Conseil Départemental de la Cuvette-Ouest, la société Agil-Congo et les représentants des populations (notables et sages du district de Kelle)
- Les conclusions de la concertation du 11 Mai 2016 signées entre la Préfecture de la Cuvette-Ouest et la société Forestière Congo Dejia Wood Industry suite à la décision

N°4/MID/P-CAB du 28 avril portant suspension des activités de celle-ci dans le district de Kelle

Ces conclusions découlaient d'une séance de travail tenue au siège de la Préfecture de la Cuvette-Ouest, à laquelle avaient pris part, outre le Préfet Monsieur François GUIMBI, les

Autorités suivantes:

- Monsieur Richard Eyéni, Président du Conseil Départemental;
- Le Secrétaire du bureau exécutif;
- La Société Congo Dejia Wood Industry, représentée par Monsieur Xu Gond De, son Président et ses représentants au Congo;
- Le Secrétaire Général du Département de la Cuvette-Ouest;
- Tous les Directeurs Départementaux concernés (Eaux et forêts, Travaux Publics, Domaine de l'Etat, Cadastre, Douanes, Impôts, Mines, Services préfectoraux);
- Les Conseillers spéciaux du Préfet et le conseiller politique ;
- Le Commandement de la Force Publique;
- Le Secrétaire Général de la Communauté Urbaine de Kelle accompagné du Commissaire de police;
- La délégation des Notables et Sages du District de Kelle.
- La décision n°007/MIDDL/DCO/P de la Préfecture de la Cuvette-Ouest en date du 18 Mai 2016 portant reprise des activités de la Société Congo Dejia Wood Industry dans le

district de Kelle

- Le compte-rendu de la réunion tripartite du 22 Septembre 2017 tenue à Ewo entre la Préfecture, les populations des villages Otsouandjoko, Bella, Lebayi et la Société Agil Congo S.A.

Apres analyse, le comité de coordination a tenu, de prime abord, à lever toute équivoque au sujet du rôle régalien dévolu à l'Etat Congolais, seul détenteur de tous pouvoirs en matière d'orientation et de développement économique au profit du peuple congolais tout entier.

Cela étant clairement reconnu, reprécisé et établi de manière constante, les membres du comité de coordination ont néanmoins cru indispensable de souligner les faits suivants aussi bien pour l'intérêt de l'Etat congolais que pour celui des populations concernées:

1. La foret et le sous-sol de Kelle sont exploités depuis plus de 10ans, nuit et jour, 24 heures sur 24, de manière intensive, plus précisément sur les axes: Kelle-Ndzoukou et Nguima-Ndjouono, sans contrepartie pour les populations;
2. Cette exploitation détruit au passage les sources d'eau potable, les étangs de rouissage du manioc (occasionnant la prolifération des moustiques), les espaces de chasse et de pêche, les espaces agricoles, les espaces de baignade, les matériaux de construction, les espaces de travail des petits orpailleurs, la pharmacopée, les ressources halieutiques;
3. S'agissant de l'exploitation forestière, la Société forestière Congo Dejia Wood Industry n'honore pas les engagements contenus à la fois dans la Convention d'Aménagement et de Transformation conclue le 2 août 2007, entre le Ministre de l'Economie Forestière et Monsieur Xu Gong De, son Président, complétée par le cahier des charges particulier faisant corps intégral avec ladite convention;
4. S'agissant de l'exploitation minière, les nombreuses sociétés minières qui détruisent les ruisseaux et la forêt sans limites, à l'image de la Société AGIL, n'ont signé aucun cahier des charges pour la prise en compte de la vie courante des populations locales;
5. La majorité des travailleurs de ces Sociétés sont embauchés en dehors de l'espace du district de Kelle générant ainsi une grande frustration au sein des jeunes;

Par ailleurs, on déplore la prolifération des migrants étrangers dont la présence ne se justifie nullement dans cette zone minière ou dans d'autres pays leur accès est strictement contrôlé;

6. Les villages des secteurs concernés par l'exploitation ne disposent ni de centres de santé, ni d'écoles, ni de routes dignes de ces noms;
7. La pollution des ruisseaux, qui sont les affluents de la Lékona et de la Likouala Mossaka, engendrée par les sociétés minières utilisant des produits chimiques, pourrait, à la longue, affecter le fleuve Congo, jusqu'à Brazzaville, en dépit de l'accord du Fonds Bleu du Bassin du Congo sur le climat, créé et défendu par notre Chef de l'Etat au plan national et international.
8. Au nombre des manquements relevés, l'on note des atteintes graves à l'écosystème et à l'environnement, surtout qu'aucune étude d'impact environnemental et social n'a jamais été réalisé dans les zones d'exploitation du bois et des mines.

En outre, le comité de coordination s'est interrogé sur les retombées fiscales de l'exploitation forestière et minière à Kelle dont la transparence serait d'un grand intérêt pour les finances de l'Etat.

Compte tenu de la gravité des faits relatés ci-dessus, dans l'intérêt supérieur de la Nation et dans le souci permanent de garantir les intérêts vitaux des populations victimes, sans oublier de rappeler que le devoir de tout Etat est de protéger les plus faibles et les plus démunis face aux appétits des puissances économiques.

Le comité de coordination exige:

1. La production d'un répertoire de l'ensemble des sociétés minières intervenant dans l'ensemble du district de Kelle;
2. La signature d'un cahier des charges avec chaque société minière devant associer, lors de son élaboration, les populations locales;
3. L'application de tous les points contenus dans le cahier des charges signé par la société Congo Dejia Wood Industry, qui exploite la forêt de Kelle depuis plus de 10 ans;
4. Le respect des espaces nécessaires à la vie et à la survie des populations locales: sources d'eau potable, espaces de baignade ou de rouissage du manioc, espaces de chasse et de pêche, espaces agricoles, espaces de travail des petits orpailleurs, plantes médicinales, ressources halieutiques...;
5. La limitation du tonnage des charges des véhicules traversant les ponts sur la Lékona, à Kelle, et la Lekoli, entre Kelle et Etoumbi; en cas d'obstination des sociétés à respecter ces normes d'usage, il leur sera fait obligation de construire leurs propres ouvrages d'arts appropriés à leurs conditions de transport;

Pour preuve, le pont de la Lékona a amorcé d'ores et déjà sa lente dégradation devant l'amener à un effondrement certain, si aucune mesure salvatrice n'est prise d'urgence.

6. La réparation financière, médicale et physique des dégâts causés par l'exploitation abusive de la forêt et des cours d'eau du district de Kelle;
7. La mise en place des comités de suivi de l'application des cahiers des charges incluant les autorités locales, les élus du peuple, les spécialistes de l'environnement, la société civile; etc.

Au regard de tous les faits constatés et particulièrement du refus persistant des dirigeants des sociétés mises en cause d'éradiquer les nombreux manquements relevés au cours des multiples réunions dont les conclusions sont malheureusement demeurées infructueuses, bien qu'organisées de surcroît par les Autorités départementales à Ewo, le comité de coordination sollicite des Pouvoirs Publics, cocontractants des conventions signées avec les sociétés incriminées, de surseoir à leurs activités aux fins d'une évaluation objective, par les services habilités de l'Etat, des méfaits occasionnés par leurs actes.

Dans l'intervalle, le comité de coordination demande aux populations des villages concernés de garder le calme et de n'agir, en cas de nécessite, que par recours aux voies légales, en privilégiant le dialogue.

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES

DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE

BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

N°_____/MFB/DGID/DEFFD/DDIDB/BCHPF-BZ

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

ANNONCE LEGALE N°328/2019/BZ-C

INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Fonciere, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours : cette procédure concerne les immeubles suivants :

N° d'ordre	N° de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr/Dpt	Requérants
01	**13862 du 04-02-16**	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 400,00m²	**MONT BARNIER**	**7-BZV**	**TSONGO Franck Chancelvie**
02	**19598 du 24-10-18**	Sect CC, bloc 150 ; Plle 09 ; Sup : 420,00m²	**IMPÔH MANIANGA**	**9-BZV**	**IBOVI Gatauh Hardy Maryse Grâce**
03	**19333 du 29-03-18**	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 800,00m²	**QUARTIER NDIBOU**	**POOL**	**ATIGA ANGANANA Joselmy**
04	**19620 du 26-06-18**	Sect -, bloc - ; Plles 27 et 28 ; Sup : 799,45m²	**KINTELE**	**POOL**	**MONANGA Jsephine**
05	**19332 du 29-03-18**	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 400,00m²	**PK 45 NGAKOUBA**	**POOL**	**OYOUA Destaing Platini**
06	**16456 du 23-05-17**	Sect P5, bloc 50 ; Plle 13 ; Sup : 289,54m²	**86BIS, RUE LENINE**	**3-BZV**	**ONDJOUBA Valentine**
07	**19591du 22-10-18**	Sect CG, bloc 93 ; Plle 9 ; Sup : 388,96m²	**21, RUE ALIMA**	**9-BZV**	**NDOKO Jerfel Harney**
08	**19772 du 30-07-18**	Sect P4, bloc 55 ; Plle 12 ; Sup : 148,23m²	**49TER, RUE MAKOTIPOKO**	**4-BZV**	**KARAGNARA Kola**
09	**19756 du 26-07-18**	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 400,00m²	**QUARTIER KINTÉLÉ**	**POOL**	**MBOMO Emilie Staelle**
10	**19626 du 30-10-18**	Sect CH, bloc 35 ; Plle 3 ; Sup : 309,50m²	**QUARTIER MASSENGO**	**9-BZV**	**N'GOUONIMBA MOUNKA Maxilien BOUSSI Paolo**
11	**19625 du 30-10-18**	Sect CH, bloc 114 ; Plle 8 ; Sup : 476,16m²	**QUARTIER MASSENGO**	**9-BZV**	**N'OUE MALENSTA De N'GOUONIMBA et MOUTHEBE De N'GOUONIMBA C. P.**
12	**19239 du 24-01-18**	Sect P11, bloc 38 ; Plle 6 ; Sup : 264,25m²	**820, RUE BORDEAUX**	**5-BZV**	**BERTON née OFOUEME Yolande**
13	**19665 du 09-11-18**	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 800,00m²	**QUARTIER LIFOULA FLEUVE**	**POOL**	**NOËL Renette**
14	**19718 du 03-12-18**	Sect BG (exBD), bloc 92 ; Plle 1 ; Sup : 256,00m²	**36, RUE DE LA VICTOIRE**	**9-BZV**	**YOKA Franck Brunel Stevenson**
15	**19640 du 31-10-18**	Sect D, bloc 91 ; Plles 722, 724 et 726 ; Sup 1.400,00m²	**QUARTIER BOHANA**	**LIKOUALA**	**OBARA Philippe**
16	**19599 du 24-10-18**	Sect -, bloc - ; Plles 2, 4, 11 et 12 ; Sup : 1.600,00m²	**KINTELE**	**POOL**	**IBOVI Armand Khany**
17	**19750 du 25-07-18**	Sect P5, bloc 65 ; Plle 02 ; Sup : 652,35m²	**RUE DJOUEKE**	**4-BZV**	**« Fusion RE.NO » Société Civile Immobilière (S.C.I)**
18	**19704 du 27-11-18**	Sect P14, bloc 278 ; Plle 24 ; Sup : 624,66m²	**1, RUE LOUANDA (MIKALOU)**	**6-BZV**	**Société PUMA INTERNATIONAL CONGO « PIC»**
19	**19636 du 31-10-18**	Sect P2, bloc 99 ; Plle 3 ; Sup : 274,73m²	**28RUE DAHOMEENS**	**3-BZV**	**SOUMAH NGUENONI Consolath**
20	**19726 du 06-12-18**	Sect P6, bloc 106 ; Plle 12 ; Sup : 368,58m²	**117, RUE MBETIS**	**5-BZV**	**OKO MPOUABIALA Alphonsina Emmanuelle**
21	**13785 du 15-12-16**	Sect P5, bloc 51 ; Plle 1 ; Sup : 422,22m²	**94, RUE LENINE**	**4-BZV**	**ONDONGO Tatiane Léance**
22	**19736 du 11-12-18**	Sect -, bloc - ; Plle 1 ; Sup : 300,00m²	**QUARTIER KINTELE**	**POOL**	**OKONDZA Hemedy Chibrel**
23	**19728 du 07-12-18**	Sect -, bloc - ; Plle 2 ; Sup : 800,00m²	**COMMUNE DE KINTELE**	**POOL**	**OLAKOUARA Jessica Prodige**
24	**19690 du 21-11-18**	Sect CD, bloc 124 ; Plle 21 ; Sup : 399,00m²	**27, RUE ENHON (QUARTIER MONT BOUKIERO MASSENGO)**	**9-BZV**	**OBA Cordi Nicoletta Ursule**
25	**12345 du 30-04-15**	Sect BK, bloc - ; Plle 6 ; Sup : 156,94m²	**130BIS, RUE MPANGALA**	**6-BZV**	**IWANGA Rick Claude**
26	**12344 du 30-04-15**	Sect P16, bloc - ; Plle - ; Sup : 225m²	**TALANGAÏ**	**6-BZV**	**IWANGA Rick Claude**
27	**19522 du 1er -10-18**	Sect , bloc - ; Plle 4bis ; Sup : 196,00m²	**MAKABANDILOU (ACADEMIE M.)**	**9-BZV**	**GNEMMOUA EGUEKAKOUM Pacha Valdy**
28	**5954 du 1er -06-12**	Sect P11, bloc - ; Plle 212 ; Sup : 295,06m²	**212, RUE MVOUTI**	**5-BZV**	**KOKO Jérôme**
29	**19671 du 13-11-18**	Sect J, bloc 54 ; Plle 1 (ex11) ; Sup : 1.225,01m²	**AVENUE MARECHAL LYAUTEY CENTRE-VILLE**	**3-BZV**	**Groupe International de Luxe**
30	**19597 du 24-10-18**	Sect CC, bloc 151 ; Plle 02 ; Sup : 404,82m²	**IMPÔH MANIANGA**	**9-BZV**	**IBOVI née ENGAMBE Esthele Fradine**
31	**19724 du 06-12-18**	Sect -, bloc - ; Plle 06 ; Sup : 400,00m²	**LIFOULA**	**POOL**	**BOKOYO BONGOLO Martinien Lheureux**
32	**15823 du 21-12-16**	Sect U, bloc 144 ; Plle 18 ; Sup : 1.883,50m²	**AVENUE DES RAILS**	**6-BZV**	**GATSE Brice**
33	**19297 du 13-08-18**	Sect AT2, bloc 129 ; Plle 8 ; Sup: 324,00 m²	**04, RUE MAMPOUYA (LA BASE)**	**4-BZV**	**MBONGO Françoise**
34	**19544 du 08-10-18**	Sect -, bloc - ; Plle 1 Domaine ; Sup : 50.000,00m² soit 5ha	**VILLAGE MINGALI BAMBOU**	**POOL**	**EBENGUE Claire Isabelle**
35	**19582 du 16-06-18**	Sect P7suite, bloc 29 ; Plle 14 (ex2005) ; Sup : 360,00m²	**2005, RUE LOUFOU**	**4-BZV**	**BAIZONGUIA Fernande Sorelle Gladys**
36	**19749 du 12-12-18**	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 10.000,00m² soit 1ha	**VILLAGE MANDIELE**	**POOL**	**LANDZE Edgard**
37	**16620 du 10-12-17**	Sect T, bloc 19 ; Plle 37 ; Sup : 401,31m²	**228BIS, RUE BAKOUKOUYAS**	**5-BZV**	**MOUET MADZOU Joselin Belvian Petran**
38	**19621 du 26-06-18**	Sect -, bloc - ; Plles 4 et 5 ; Sup : 797,80m²	**RUE NON DENOMMEE (QUARTIER KINTELE)**	**POOL**	**MONANGA Josephine**
39	**19435 du 23-08-18**	Sect -, bloc 5 ; Plles 1 et 2 ; Sup : 5.346,78m²	**QUARTIER OMBONDO (NGOUENE)**	**CUVETTE**	**INGANI Bertille Inès Nefer**
40	**19329 du 21-08-18**	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 1.600,00m²	**KINTELE**	**POOL**	**ONDZE Carole Gabrielle**
41	**19345 du 04-04-18**	Sect -, bloc - ; Plles 1 à 4 ; Sup : 1.600,00m²	**VILLAGE MINGALI MBAMBOU**	**POOL**	**ITOUA APOYOLO Chantal Maryse**
42	**19746 du 13-12-18**	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 404,36m²	**DJIRI (QUARTIER MONT EMILE BIAYENDA)**	**POOL**	**ONIANGUE Jocesie Celène**
43	**19762 du 19-12-18**	Sect -, bloc - ; Plle 09 ; Sup : 266,56m²	**KINTELE VILLAGE**	**POOL**	**GAKALA OKO André**
44	**19604 du 25-10-18**	Sect P12, bloc 197 ; Plle 2 ; Sup : 685,48m²	**AVENUE DES 3 MARTYRS**	**6-BZV**	**BOUKA Joseph**
45	**19603 du 25-10-18**	Sect P13C, bloc 91 ; Plle 01 ; Sup : 403,81m²	**MOUKONDO (CITE DES 17)**	**7-BZV**	**NGUESSO M. Cyr et Junior**

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Fait à Brazzaville, le **09 janvier 2019**
L'Inspecteur Divisionnaire,

Claudio TSOWELA.

Election présidentielle en RD Congo

Félix Tshisekedi élu président, Fayulu crie à l'escroquerie!

Le verdict du scrutin général en RD Congo est désormais connu. Il crédite Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, leader de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS) président de la République. Il est le fils de l'historique opposant Etienne Tshisekedi wa Mulumba, décédé en Belgique le 1er février 2017. Candidat de la coalition CASH, qui s'est constituée après son retrait avec Vital Kamerhe de l'accord de Genève en novembre 2018 qui prônait une candidature unique pour l'opposition, le vainqueur a obtenu 38,57% des suffrages contre 34,83% pour l'autre opposant, Martin Fayulu Madidi, de la coalition LAMUKA. Le candidat du pouvoir, Emmanuel Ramazani Shadary, arrive en troisième position avec 23,84% de voix.

C'est dans la nuit du mercredi 9 au jeudi 10 janvier 2019 que ces résultats provisoires ont été proclamés par le président de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) Corneille Nangaa. D'après la CENI, les trois candidats en tête à l'élection présidentielle ont obtenu respectivement: 7.051.013 de voix pour Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, 6.366.732 de voix pour Martin Fayulu Madidi et 4.357.359 de voix pour Emmanuel Ramazani Shadary, le dauphin de Joseph Kabila Kabange. Ce qui donne une participation totale estimée à 47,56%.

Corneille Nangaa.

Emmanuel Ramazani Shadary

Martin Fayulu

Dans sa première prise de parole, devant une foule en liesse, le futur président de la République démocratique du Congo, a tout d'abord salué sa base, avant de rendre hommage au président sortant Joseph Kabila qu'il ne considère plus comme un adversaire politique, mais plutôt un partenaire pour l'alternance. Lui qu'on dit récolter les fruits de la lutte politique de son père. L'annonce de ces résultats provisoires de la présidentielle qui devront être confirmés par la Cour constitutionnelle a suscité de vives réactions.

Martin Fayulu, candidat de la plateforme regroupant également Jean-Pierre Bemba et Moïse Katumbi, rejette une issue qu'il qualifie d'un «véritable putsch électoral». Le candidat malheureux exige à la CENI le comptage manuel des bulletins, bureau de vote par bureau de vote. Il s'agit, dit-il, *«d'une escroquerie inacceptable de nature à provoquer des désordres généralisés sur l'ensemble du territoire national»*. Martin Fayulu sollicite aussi de la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO) et des autres organisations de la société civile qui disaient détenir les résultats et le nom du président élu, de les dévoiler. Son opinion est corroborée par la France qui par l'entremise de son ministre des Affaires étrangères Jean Yves Le Drian, a estimé que ces résultats ne reflètent pas la réalité des urnes.

Les membres de la CENCO

Le ministre de la Communication Lambert Mende Omalanga, porte-parole du Front commun pour le Congo (FCC, coalition au pouvoir) qui soutient le candidat Emmanuel Ramazani Shadary a réagi en déclarant que le pouvoir prend acte du résultat du vote. *«Nous sommes déçus par le mauvais score qui nous est attribué, mais nous prenons acte de la proclamation provisoire qui a été faite par la Commission électorale nationale indépendante (CENI). Nous verrons le cas échéant, comment introduire des recours par des voies légales»*.

La Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO) vers qui les regards sont désormais tournés a publié une déclaration jeudi 10 janvier, à l'issue de sa mission d'observation de cette élection, en prenant elle aussi acte des résultats. *«Nous prenons acte de la publication des résultats provisoires de l'élection présidentielle qui, pour la première fois dans l'histoire récente de notre pays, ouvre la voie à l'alternance au sommet de l'Etat. Cependant de l'analyse des éléments observés par cette mission, nous constatons que les résultats de l'élection présidentielle tels que publiés par la CENI ne correspondent pas aux données collectées par notre mission d'observation à partir des bureaux de vote et de dépouillement». La déclaration de la CENCO qui émet également des réserves précise qu'«en cas d'une éventuelle contestation de ces résultats provisoires par une partie, nous l'exhortons à user des moyens de droit conformément à la Constitution et à la loi électorale»*.

La CENCO et l'Eglise protestante ont déployé le plus grand nombre d'observateurs à travers tout le pays. L'Eglise catholique a suivi de bout en bout le processus électoral qui a été marqué par trois reports du scrutin en deux ans.

Agé de 55 ans, le futur président de la RD Congo a séjourné longtemps en Belgique où il a étudié pendant des années. Avec sa victoire, il devient ainsi le premier président de l'alternance démocratique de son pays depuis l'indépendance. Son allié, Vital Kamerhe, est déjà pressenti comme son premier ministre suivant un accord passé.

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU et Azer ZATABULI

«CONGO XIYOU PETROLEUM
ENGINEERING TECHNOLOGY. CO.LIMITED»
En sigle «C.X.P.F.T.»
Société Anonyme avec Administrateur Général
Au capital de 10.000.000 F. CFA
Siège social: sise au 191, Avenue Charles De Gaulle,
Immeuble Ex-Air Afrique, Cabinet Comptable Duval, centre-ville
Pointe-Noire, République du CONGO
RCCM: 16 B 1281

ANNONCE LEGALE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société «CONGO XIYOU PETROLEUM ENGINEERING TECHNOLOGY.CO.LIMITED SA» tenue à Pointe-Noire en date du 16 Octobre 2018, reçu au rang des minutes de Maître Florence BESSOVI, Notaire à Pointe-Noire, le 30 Novembre de la même année, enregistré le 04 Décembre 2018 à la recette du centre-ville de Pointe-Noire, sous le N° 3956, F° 223/10, N° 8957, folio 223/11.
Les résolutions suivantes ont été prises et adoptées par les actionnaires, à savoir:
- Les cessions des actions intervenues entre associés dans la société:
Monsieur YANG YUJIN, détenteur de trois cent quarante (340) actions, a cédé cinquante-neuf mille deux cents (59.200) de ses actions à Monsieur GUO ZHONGCAN qui accepte.
Madame JIANG HAIPING, détenteur de trois cent trente (330) actions, a cédé cent un mille sept cents (101.700) de ses actions à Monsieur GUO ZHONGCAN qui accepte.
En conséquence desdites cessions d'actions, les actionnaires ont modifié les statuts.
Le dépôt légal dudit procès-verbal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 06 Décembre 2018, sous le numéro 18 DA 3032 et les mentions modificatives ont été portées sous le Numéro du RCCM 16 B 1281.

Pour insertion légale.

45e anniversaire de la présence des prêtres polonais au Congo

Commémoration des 45 ans de présence des prêtres «Fidei Donum» du diocèse de Tarnow de la Pologne au Congo

La messe commémorative du 45e anniversaire de la présence des prêtres polonais, du diocèse de Tarnow, au Congo a eu lieu en l'église Jésus Ressuscité et de la Divine Miséricorde du Plateau des 15 ans, dimanche 16 décembre 2018, 3e dimanche du Temps de l'Avent, Dimanche *«Gaudete»*. Elle a été présidée par Mgr Leszek Leszkiewicz, évêque auxiliaire de Tarnow et concélébrée par Mgr Francisco Escalante Molina, nonce apostolique au Congo et au Gabon, Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville, l'abbé Christoph Czermak, vicaire épiscopal pour la mission, l'abbé Bogdan Piotrowski, curé de la paroisse Jésus Ressuscité et de la Divine Miséricorde, des prêtres polonais en mission au Congo, et par plusieurs prêtres, particulièrement ceux de la paroisse. Cette messe a connu la participation de plusieurs diacres, religieux, religieuses des différentes congrégations et de nombreux fidèles.

L'évêque auxiliaire de Tarnow célébrant la messe concélébrée par l'archevêque de Brazzaville

Après la prière d'ouverture, M. Clobite Bouka Biona, premier vice-président du Conseil pastoral, a prononcé le mot d'accueil. Il a exprimé la joie de la paroisse d'accueillir le 45e anniversaire de la mission polonaise au Congo. Il a fait savoir que Mgr Anatole Milandou et le curé de la paroisse sont des témoins vivants des œuvres immatérielles Fidei Donum et matérielles accomplies par la Mission polonaise au Congo. Ces œuvres sont immenses, et voici 42 ans que ces missions s'accomplissent dans notre paroisse, a-t-il dit. Il a encore fait savoir le regret de la communauté paroissiale envers les prêtres polonais qui nous ont quittés.

Cette messe, chantée par les deux chorales paroissiales, en fusion: la schola populaire et les Enfants Yamboté qui sont intervenus à l'action de grâces, a connu une particularité: elle a été célébrée en latin et l'homélie, prononcée par Mgr Leszek Leszkiewicz, en polonais, quelques réponses en français et la préface chantée en lingala par l'abbé Ridy Massengo.

Résumé de l'homélie de Mgr Leszek Leszkiewicz, traduite par l'abbé Bogdan Piotrowski

Avant tout, Mgr Leszek Leszkiewicz a exprimé sa joie de partager cette Eucharistie avec les fidèles de la paroisse Jésus Ressuscité et de la Divine Miséricorde.

Parlant de Noël, il a dit que notre cœur doit être préparé, pour accueillir Jésus. Il a invité chaque fidèle chrétien à se demander de ce qu'il doit faire, selon l'interpellation des textes de ce jour, qui invitent au changement de cœur; de chercher à savoir ce qui remplit son cœur, qui est pour lui comme un bien, une richesse. Qui qu'il soit, qu'il sache, vraiment, si son cœur est libre, pour recevoir Jésus qui vient. Peut-être que ce cœur est rempli de jalousie, de haine, de méchanceté… qui entravent la marche vers le Seigneur. Ce qui est important, en ce moment, c'est de demander pardon et de revenir vers le Seigneur. Le cœur du pécheur doit rencontrer Dieu, pour recevoir la grâce de Dieu. Chaque cœur a besoin de se purifier. Là où il y a imperfection, il y a le mal.

Parlant de la tradition, il a insisté qu'elle soit éclairée par la Parole de Dieu. Le chrétien doit vivre l'Evangile au quotidien. Parlant du 45e anniversaire de la présence des prêtres polonais au Congo, il a exprimé sa joie de fêter ce moment ensemble avec les chrétiens du Congo. Il a remercié le Seigneur, pour ce fruit des prêtres polonais Fidei Donum au Congo, espérant que ceci demeure et demeurera toujours.

Les mots de remerciements

Après la prière postcommunion, le curé de la paroisse, l'abbé Bogdan Piotrowski, a pris la parole pour remercier et exprimer la joie de l'Eglise du diocèse de Tarnow et du Congo de fêter ensemble ce moment historique.

Ensuite, l'abbé Christoph Czermak, vicaire épiscopal pour la mission, de son côté a beaucoup plus parlé de la présence des polonais au Congo, de leur arrivée jusqu'à ces jours.

Autour de la tombe de Jan Czuba, à Loulombo

Il a, dans son mot, donné la genèse de l'arrivée des prêtres au Congo et le nombre des prêtres missionnaires au Congo. Il a signifié que les Polonais sont arrivés au Congo à la demande, en 1972, de Mgr Georges Firmin Singha, et les premiers prêtres Fidei Donum ont gagné le Congo en 1973.

Mgr Anatole Milandou, d'une manière très brève, a remercié l'Eglise de Tarnow, en particulier les chrétiens, en général, et a ravivé la mémoire de tout un chacun sur la venue des prêtres polonais au Congo.

Déroulement de la visite de Mgr Leszek Leszkiewicz

Après son arrivée à Dolisie, via Pointe-Noire, Mgr Leszek Leszkiewicz, est parti visiter la paroisse Saint André de Moungoundou-Sud en compagnie de son vicaire. Arrivés à Brazzaville, ils sont partis à Loulombo où a été enterré l'abbé Jan Czuba, assassiné en 1998. Une messe a été dite en ce lieu, en mémoire du défunt, présidée par Mgr Anatole Milandou. Avec eux aussi se trouvaient, Mgr Louis Portella Mbuyu, évêque de Kinkala, les abbés Mesmin-Prosper Massengo, Mathieu Bakanina, Destin Ndzorombe, les prêtres et deux religieuses polonaises en mission au Congo, des prêtres du diocèse de Kinkala, sous le regard de quelques personnes de la localité.

Au retour à Brazzaville, le peloton, comme pour une excursion, a pris le chemin pour Gamboma d'où il a été accueilli par Mgr Urbain Ngassongo, évêque du lieu. Une messe a été dite sur les lieux. En continuant son chemin, l'équipe a pris un bateau rapide pour se rendre à Makotimpoko où Mgr Leszek Leszkiewicz a installé les reliques de sœur Faustine. A Oyo, une messe a été dite en présence du vicaire général d'Owando. Une visite, dans le recueillement, a été faite à la tombe de l'abbé Josef Piszczek.

En poursuivant sa visite pastorale, le samedi 15 décembre 2018, l'évêque auxiliaire de Tarnow est parti à la paroisse Saint Jean Paul II de Diata, à Brazzaville. Il y a célébré une messe et posé la première pierre pour la construction de la future église.

Le clou de cette visite a été la messe, en la paroisse Jésus Ressuscité et de la Divine Miséricorde, commémorant les 45 ans de la présence des prêtres polonais au Congo, dimanche 16 décembre 2018.

Pour bien marquer ces festivités, un repas a été pris dans la salle Saint Vincent de Paul.

Points historiques et statistiques, en bref

- 1972: Demande de Mgr Firmin Singha à l'Eglise du diocèse de Tarnow d'avoir des prêtres polonais Fidei Donum, dans son diocèse;
- 1973: Arrivée de quatre premiers prêtres missionnaires Fidei Donum à Oyo, à la paroisse Sainte Radegonde, sur l'Alima, pour un bref séjour. Il s'agit des abbés Stanislas Jez, Stanislas Lacny et André Piotrowski qui sont arrivés à Oyo, en mai 1973, et père Adalbert Mach qui les a rejoints en décembre de cette même année, et qui est resté à Owando.
- Diocèses en mission polonaise: Owando, Brazzaville (2 paroisses), Kinkala (5 paroisses) et Nkayi/Dolisie (7 paroisses) et Ouesso (1). En ce moment, il ne reste que deux paroisses à Brazzaville, une à Dolisie et une à Moungoundou-Sud.
- Dernière paroisse missionnaire polonaise: Saint Jean Paul II de Diata (archidiocèse de Brazzaville)
- Nombre de prêtres déjà reçus en mission au Congo: 31. En ce moment, il y en a 5: 3 à Brazzaville (Jésus Ressuscité et de la Divine Miséricorde) - 1; Saint Jean Paul II - 2) et Dolisie, paroisse de Saint Jean Paul II- 1, et la mission de Saint Gabriel de Moungoundou-Sud – 1.
- 2017: dernier prêtre arrivé en Mission: abbé Karol Wojciech Kuzma.
- 10 prêtres ont passé plus de 10 ans au Congo, dont 5 qui ont atteint 25 ans.
- Prêtres décédés: 6, dont en 1998, l'abbé Jan assassiné à Loulombo (diocèse de Kinkala) et, en 2013, l'abbé Josef Piszczek, décédé par noyade, à Oyo (Owando) et les autres en Pologne.
- Nombre d'évêques du diocèse de Tarnow en visite au Congo depuis 1978: 6.
- Travaux réalisés: Construction d'églises, de chapelles, d'écoles, mises en place de dispensaires et des pharmacies, des librairies avec vente d'objets de culte…

Philippe MOUNGUIALA
(Tiré du bulletin paroissial Le Ressuscité)

Conférence Episcopale du Congo

NECROLOGIE

Le Secrétaire Général de la Conférence Épiscopale du Congo a la profonde douleur d'informer les Evêques du Congo, le Personnel du CIO et l'ensemble des Commissions Épiscopales, le décès de Madame IKIA née ONDAYE Valentine, Epouse de Monsieur Estani IKIA, Chargé de Programme à la Commission Episcopale Justice et Paix, survenu ce Lundi 07 Janvier 2019 au CHU de Brazzaville. La veillée mortuaire se tient au n°20 de la rue Pointe-Noire, KOMBO MATARI. La date de l'inhumation vous sera communiquée ultérieurement.

Au nom des Évêques du Congo et de tout le Personnel de la CEC, je présente mes sincères condoléances à Monsieur Estani et à sa famille biologique. Je vous prie de porter l'illustre disparue dans vos prières.

Fait à Brazzaville, le 10 Janvier 2019

Abbé Brice Armand IBOMBO
Secrétaire Général de la CEC

Diocèse de Pointe-Noire

Noël avec les détenus de la Maison d'Arrêt de Pointe-Noire

«Souvenez-vous des prisonniers, comme si vous étiez aussi prisonniers; de ceux qui sont maltraités, comme étant aussi vous-mêmes dans un corps» (Hébreux 13, 3). Dans une pensée de communion et de partage avec les détenus de la Maison d'arrêt de Pointe-Noire, Mgr Miguel Angel Olaverri, évêque de Pointe-Noire, a célébré une messe en ce milieu carcéral. C'était le 25 décembre 2018, à l'occasion de la fête de la nativité, en compagnie de son chancelier l'abbé Elmard Régis Tchibinda Ndellot et de l'aumônier de la Maison d'arrêt, le père Valentino Favaro, sous l'animation du groupe Raymond Mboko de la paroisse Saint Jean Bosco.

«Le Christ est venu sur terre. Il est devenu le pont sur lequel Dieu vient à nous et nous allons à lui». Par ces mots Mgr Miguel a invité les détenus de la Maison d'Arrêt qu'il visitait à soigner leur vie, pas seulement par la nourriture, mais soigner aussi les vies spirituelles. *«Vous deviez mettre Dieu dans votre vie. Vous devriez également lui rendre grâce, même si vous êtes en prison. Il faut prier afin que le mal que vous avez fait, que Jésus le Messie puisse vous pardonner. Priez aussi pour tous ceux qui vous ont fait du tort, car le salut de Dieu passe par les autres»* a dit l'évêque de Pointe-Noire. Cette sollicitude de Mgr Miguel à l'endroit des détenus et surtout ses paroles n'ont pas laissé ces derniers insensibles. Car Noël est du point de vue théologique la première étape, le premier pas vers la libération. La célébration eucharistique a été ponctuée par une ambiance festive, au cours de laquelle les détenus ont montré leurs talents d'acteurs, en animant une pièce de théâtre traduisant la naissance de Jésus le Sauveur.

Au nom de ses codétenus, Ange-Gomes Makosso a exprimé ses remerciements à l'endroit de l'évêque et de l'Eglise catholique pour son attention permanente à l'endroit des prisonniers. *«Mgr, nous sommes heureux de vous recevoir parmi nous. Par ma voix, nous vous disons merci infiniment pour vos précieuses œuvres. Nous exprimons aussi notre reconnaissance et notre affection au père Valentino Favaro dit «CAPO», aumônier de la maison d'arrêt, pour l'initiative des diverses distractions et loisirs qu'il organise pour nous, tels les tournois de Football, de jeux de Dame, de Ludo, etc. Nous saluons aussi tous les groupes du diocèse de Pointe-Noire qui nous soutiennent et qui viennent partager l'Eucharistie avec nous tous les derniers dimanches de chaque mois. Merci aussi à notre maman Joséphine, dit «Maman ma sœur» notre marraine, pour sa compassion»* a dit Ange. Qui a suggéré que, si c'est possible, les détenus puissent recevoir une fois dans le mois un prêtre pour les confessions.

Un repas de fraternité a été partagé par les détenus de la maison d'arrêt de Pointe-Noire ensemble avec leur aumônier et leur marraine.

Madocie Déogratias MONGO

CONFERENCE EPISCOPALE DU CONGO

AUMÔNERIE NATIONALE
DES SCHOLAS POPULAIRES

COMITE D'ORGANISATION DU PELERINAGE
A KAMPALA

Brazzaville, le 07 Janvier 2019

N° 002 /CEC/ANSP/COPK.

A

Tous les Mouvements des Scholas Populaires du Congo

Objet: Pèlerinage à Kampala (OUGANDA)

Chers Aumôniers diocésains, Fidèles du Mouvement Scholas Populaire, Je viens par la présente, vous informer que sur la demande des Evêque du Congo, il sera organisé un pèlerinage du 22 au 29 juillet 2019 à Kampala (OUGANDA).

Au cours de la même période, Sa Sainteté le Pape François procédera à la clôture du Jubilé du Symposium des Conférences Episcopales d'Afrique et Madagascar (SCEAM), le 28 juillet 2019.

A cet effet, tous les membres des Scholas Populaires des différents diocèses désireux de prendre part audit pèlerinage sont conviés de se faire inscrire auprès des Aumôniers diocésains et des Chanceliers suivants les modalités ci-après:

- Billet (Aller-Retour) 415.000 FCFA, dont 50.000FCFA des frais d'inscription
- Visa ..... 25.000 F CFA

TOTAL. ..... 440.000 FCFA

Le dernier délai d'inscription est fixé au 15 Mars 2019

NB: Le prix de l'hébergement et de la restauration vous sera communiqué ultérieurement.

Par ailleurs, tous les Aumôniers diocésains ainsi que les membres des comités diocésains des Scholas Populaires sont priés de veiller à la sensibilisation et à la mobilisation pour ce grand rendez-vous.

Père Bégnito MAKAYA
Aumônier National des Scholas,
Coordonnateur Adjoint et Chargé de l'Organisation

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'ACTION HUMANITAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Appels à candidature à l'Institut National du Travail Social

Contexte

Créé par la loi n° 6-2015 du 19 février 2015, l'Institut National du Travail Social (INTS) est un dispositif emblématique du renforcement des capacités du Ministère des Affaires Sociales et de l'Action Humanitaire (MASAH) et de l'ensemble du système de l'action sociale au Congo.

A ce titre, les missions principales de l'INTS sont :

- D'assurer la formation initiale et continue dans le domaine du Social (l'INTS forme actuellement des assistants des services sociaux, des éducateurs spécialisés, des animateurs de développement social local, et autres spécialités plus tard.) ;
- De développer la recherche-action et la recherche appliquée en travail social.

L'INTS est placé sous la tutelle administrative du ministère en charge des affaires sociales et sous la tutelle académique du ministère en charge de l'enseignement supérieur.

A la rentrée académique 2017-2018, l'établissement accueille 120 étudiants au niveau de la licence et de 40 étudiants en master en encadrement des services sociaux. Les formations au cycle de licence sont organisées sur trois années conformément au système LMD et comporte une part importante de formation pratique sur les sites qualifiants des partenaires. Le cycle de formation au master est organisé sur une durée de deux années. L'année 2018 marque l'année de diplomation de la première cohorte d'étudiants de l'Institut au niveau de la licence.

Conformément au décret n°2018-311 du 16 août 2018 portant approbation des statuts de l'INTS, les deux ministères de tutelle recrutent :

1) Pour le poste de Directeur Général

Sous l'autorité du Président du comité de direction, le Directeur général a pour mission de :

- Gérer l'Institut dans le cadre des orientations stratégiques approuvées par le comité de direction ;
- Préparer et exécuter les délibérations du comité de direction ;
- Présider le conseil d'établissement, le conseil pédagogique et le conseil scientifique ;
- Soumettre les avis du conseil d'établissement au comité de direction ;
- Préparer le programme d'activités, le budget et le rapport d'activités annuel de l'Institut ;
- Gérer les ressources humaines ;
- Nommer les jurys ;
- Représenter l'institut dans tous les actes de la vie civile ;
- Ester en justice au nom et pour le compte de l'Institut ;
- Passer les contrats de fournitures, de services et des travaux conformément aux textes en vigueur en matière de passation des marchés ;
- Assurer la communication sur l'Institut ;
- Organiser, en liaison avec les sites qualifiants, les stages d'imprégnation et de spécialisation ;
- Organiser les activités physiques, sportives et culturelles

Qualifications et compétences

• Un diplôme de doctorat ;
• Des compétences avérées en gestion financière et en gestion des ressources humaines ;
• Une capacité d'analyse des enjeux financiers, stratégiques et humains d'un établissement d'enseignement supérieur ;
• Une bonne connaissance des enjeux de l'enseignement supérieur, de la formation professionnelle et de la recherche ;
• Capacité à conduire le dialogue social, sens de diplomatie, de facilité d'adaptation et de capacités de communication ;
• Excellente capacité relationnelle, capacité d'adaptation et aptitude à animer une équipe pluridisciplinaire dans un environnement complexe.

Expériences professionnelles

• Une expérience de 5 ans minimum dans une fonction de direction ;
• Expérience de la coopération avec des partenaires techniques et financiers, de pilotage et de gestion de projets ;
• Expérience de direction dans un établissement d'enseignement supérieur, ou d'une composante importante d'un établissement de ce type, dans ses dimensions pédagogique, administrative et financière ;
• Expérience dans la conduite de projets structurants, notamment sur le volet financier.

2) Pour le poste de Directeur des affaires académiques

Sous l'autorité du Directeur Général, le directeur des affaires académiques a pour mission de :

- Coordonner l'ensemble des activités pédagogiques ;
- Veiller à l'application des programmes d'enseignement ;
- Organiser les réunions pédagogiques ;
- Organiser les échanges d'enseignants avec les établissements d'enseignement supérieur partenaires ;
- Centraliser et traiter toutes les demandes de candidature des étudiants ;
- Veiller à l'harmonisation des programmes avec les avis des organes consultatifs ;
- Elaborer et exécuter le planning des examens et concours ;
- Suivre le déroulement des concours d'entrée ;
- Veiller à la planification des stages pratiques des étudiants ;
- Organiser des stages de recyclage et de perfectionnement des techniciens et cadres supérieurs en travail social ;
- Coordonner tous les stages ainsi que les contenus de la pédagogie pratique et appliquée ;
- Identifier et être en relation avec les sites qualifiants de stage ;
- Préparer les accords avec les sites qualifiants ;
- Mettre en place la formation et l'accompagnement des acteurs associatifs susceptibles de recevoir les stagiaires, dans le développement de leurs structures et de leurs projets ;
- Mettre en place les activités spécifiques de formation adaptées aux problématiques sociales.

Qualifications et compétences

• Un diplôme de doctorat ;
• Bonne connaissance du système et des institutions de l'enseignement supérieur en République du Congo ;
• Bonne connaissance de la structuration et du schéma institutionnel de l'enseignement supérieur et de recherche ;
• Capacité à gérer des programmes de formation relevant du champ de l'action sociale ;
• Grande capacité d'écoute et de direction d'équipes pluridisciplinaires ;
• Capacité à coordonner des activités pédagogiques et capacité d'accompagner le personnel académique dans la formation de formateur ;
• Maitrise des outils bureautiques ;
• Aptitudes à la communication et excellent niveau relationnel ;
• Capacité d'adaptation à différents publics cibles ;
• Connaissance du champ de l'action sociale et de ces partenaires en République du Congo et plus particulièrement des sites qualifiants ;
• Connaissance du système LMD.

Expériences professionnelles

Expérience de minimum 3 ans en matière de pédagogie, de gestion et organisation de la scolarité et de gestion de concours et examens ;
Expérience réussie en gestion d'équipe pluridisciplinaire ;
Expérience réussie en matière académique.

3) Pour le poste de Directeur des affaires administratives, financières et des ressources humaines

Sous l'autorité du Directeur Général, le directeur des affaires administratives, financières et des ressources humaines a pour mission de :

- Gérer les affaires administratives ;
- Gérer les finances, le matériel et les équipements ;
- Gérer les ressources humaines ;
- Tenir à jour la comptabilité matière ;
- Préparer et exécuter le budget de l'institut ;
- Assurer le suivi médical et l'accompagnement social des personnels et étudiants de l'institut.

Qualifications et compétences

- Un diplôme de MBA ou un diplôme équivalent dans le domaine de l'administration et/ou des finances ;
- Compétences avérées en comptabilité publique et en règles de procédures budgétaires ;
- Une bonne connaissance des procédures, des circuits financiers et de la réglementation en vigueur en matière de gestion de personnel en République du Congo ;
- Une bonne connaissance de l'utilisation des logiciels comptables ;
- Capacité d'assurer l'engagement, la liquidation des dépenses et le mandatement des dépenses ;
- Capacité de suivre les encaissements, préparer et procéder au règlement de la dépense ;
- Capacité de suivre les opérations comptables et établir un état de trésorerie ;
- Capacité de fixer des objectifs clairs, de déléguer, de motiver et d'apprécier le personnel ;
- Excellente capacité relationnelle, capacité d'adaptation et aptitude à animer une équipe pluridisciplinaire dans un environnement complexe.

Expérience professionnelle :

• Une expérience de minimum de 8 ans dans la gestion des finances de l'État,
• Une expérience d'au moins quatre ans en matière de gestion des ressources humaines de préférence dans l'administration publique ;
• Une expérience de gestion de projet sur financement des partenaires techniques et financiers serait un atout.

4) Pour le poste du Directeur de la recherche, de la documentation et de l'assurance qualité :

Sous l'autorité du Directeur Général, le Directeur de la recherche, de la documentation et de l'assurance qualité a pour mission de :

- Proposer les thèmes de recherche en relation avec le travail social ;
- Diffuser les résultats des études et des recherches en travail social ;
- Produire et diffuser des documents en relation avec le travail social ;
- Animer des conférences sur les thèmes sociaux ;
- Gérer les archives et la documentation.

Qualifications et compétences

• Un diplôme de doctorat ;
• Bonne connaissance de la recherche, plus particulièrement de la recherche en travail social et des institutions de recherche en République du Congo ;
• Bonne connaissance de la structuration et du schéma institutionnel de l'enseignement supérieur et de recherche ;
• Capacité à diriger des recherches-actions et des recherches appliquées dans le champ de l'action sociale ;
• Capacité à diriger des équipes pluridisciplinaires ;
• Très bonne connaissance de la démarche qualité en formation supérieure et en recherche ;
• Connaissance des procédures des organismes de financement de la recherche.

Expériences professionnelles

• Expérience de minimum 3 ans dans le domaine de la recherche ;
• Expérience avérée en gestion d'équipes pluridisciplinaires de recherche ;
• Expérience avérée en milieu de la recherche ;
• Expérience avérée de développement de réponse d'appels d'offres de recherche ;
• Expérience avérée de recherche appliquée, de recherche-action dans le domaine de l'action sociale.

Les modalités de candidature

Les dossiers de candidature doivent être adressés à Madame le Ministre des affaires sociales et de l'action humanitaire, et se composent de la manière suivante :

1. Une lettre de motivation ;
2. Un CV précisant les compétences du candidat, sa formation académique, son expérience professionnelle et les responsabilités universitaires, professionnelles ou administratives qu'il a assurées. Ce CV doit être signé par le candidat et porter sa photo d'identité ;
3. Les copies conformes des diplômes.

Les dossiers de candidature doivent être déposés au plus tard le 31 janvier 2019 à 14h00 au secrétariat du cabinet du Ministre des affaires sociales et de l'action humanitaire (ex-immeuble de la direction centrale de la Solde), situé derrière le Ministère de la justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones ou envoyés par courrier électronique à l'adresse ci-dessous :
contact@affaires-sociales.gouv.cg.

Les candidats retenus après examens des dossiers, passeront des entretiens.

Fait à Brazzaville, le 08 janvier 2019

Directions des Impôts et des Douanes

Les nouveaux directeurs généraux installés dans leurs fonctions

Après leur nomination en conseil des ministres le 27 décembre dernier, les nouveaux directeurs généraux des Impôts, Ludovic Itoua, et des Douanes, Guénolé Mbongo Koumou, ont pris officiellement leurs fonctions, le 4 janvier à Brazzaville.

Henri Loundou installant Ludovic Itoua dans ses fonctions

Remerciant le président de la République pour la confiance qu'il lui a témoigné en le nommant directeur général des impôts, Ludovic Itoua a déclaré que sa priorité est de réussir à rassembler, avec le concours de tous, la somme de 691 milliards de Francs CFA arrêtée pour le budget exercice 2019. Une autre de ses priorités, a-t-il poursuivi, consistera à revoir le recensement des contribuables, en l'occurrence les opérateurs économiques, afin que soit dressée une nouvelle liste sur laquelle figurera l'ensemble des citoyens capables de contribuer aux charges de l'Etat, à travers l'impôt. Ce fichier, a-t-il souligné, est nécessaire pour la maîtrise de l'assiette fiscale.
Du côté de la direction générale des douanes, Guénolé Mbongo Koumou s'est engagé, en s'appuyant sur les cadres et agents de son administration, à opérer des réformes pour une maîtrise des recettes douanières dans le but de renflouer les caisses de l'Etat. Sa nouvelle charge est une grande responsabilité, a-t-il indiqué. Aussi s'emploiera-t-il ''avec rigueur, vigueur, intégrité et honneur dans ses nouvelles fonctions, à opérer le renouveau nécessaire à l'administration des Douanes, en vue de mériter la confiance du chef de l'Etat''. Ce, avec l'apport de tous les cadres et agents des douanes, pour pourvoir l'Etat.

A la direction générale des Douanes pendant la signature des procès-verbaux

L'actuel directeur général a invité les douaniers au travail en se référant aux réformes impulsées par le ministère de tutelle. Guénolé Mbongo Koumou a affirmé sa disponibilité et celle de la Douane à mener des changements qualitatifs nécessaires à la relance de l'économie congolaise.
Il a remercié le ministre des Finances, Calixte Nganongo, de lui avoir d'abord confié la responsabilité d'être à la tête du département de la fiscalité et des douanes au ministère des Finances, avant de porter sa candidature au conseil des ministres.
A noter que les deux cérémonies de passation de service ont été présidées par Henri Loundou, directeur de cabinet du ministre des Finances et du budget, en présence des cadres du département.
Ludovic Itoua remplace à ce poste Antoine Ngakosso, et Guénolé Mbongo Koumou succède à Jean Alfred Onanga.

Viclaire MALONGA

Gouvernance hospitalière

Pour une approche globale des enjeux du management hospitalier

Dans le cadre du projet ''Renforcement de la gouvernance hospitalière au Congo'', une quarantaine de cadres, pour la plupart gestionnaires d'établissements hospitaliers, venus de tous les départements du pays, ont bénéficié d'une formation continue qui a pris fin en décembre à Brazzaville. En réponse aux besoins exprimés par le ministère de la Santé. Cette formation a été placée sous le patronage de Jacqueline Lydia Mikolo, ministre de la Santé.

Les officiels et participants après la cérémonie de clôture

Elle a duré neuf mois. Les participants (directeurs des hôpitaux) ont acquis une vision globale de différents enjeux du management et de gestion d'un établissement hospitalier. Ils seront ainsi capables d'analyser des situations et piloter de nouvelles pratiques pour optimiser l'organisation de la prise en charge hospitalière, en proposant des actions correctrices.
La formation a porté sur sept modules, dont l'organisation de la production des soins; les enjeux pour les établissements du système de santé au Congo, la comptabilité, pilotage et contrôle de gestion; la mise en œuvre d'une politique d'achat et de maintenance.
Les usagers des hôpitaux, a indiqué la ministre de la Santé, ont des attentes légitimes auxquelles une attention particulière doit être accordée en terme de satisfaction, d'accueil et de qualité des soins.
Elle a en outre annoncé que des lettres de mission précisant l'étendue des services et les performances attendues seront adressées à chaque gestionnaire d'hôpital. Aussi a-t-elle saisi cette occasion pour rappeler à tous les directeurs des hôpitaux les faiblesses relevées lors des assises de la santé, qui ont eu lieu en 2016 à Ewo (département de la Cuvette-Ouest) et auxquelles ils doivent faire face. La ministre de la Santé a cité, entre autres, l'absence de projet médical pour les hôpitaux de districts et les établissements généraux, le faible niveau de fonctionnement des organes de gestion des hôpitaux, la faiblesse du travail d'équipe, l'absence de pharmacie hospitalière, la gestion non rationnelle des ressources disponibles, voire logistiques et financières.
La ministre Mikolo a également salué la coopération franco-congolaise dans le domaine de la santé, marquée par de nombreux succès au nombre desquels le financement par l'Agence française de développement (AFD) du projet ''Renforcement de la gouvernance hospitalière''.
La France, a-t-elle fait savoir, demeure la partenaire privilégiée qui, dans le cadre du multilatéralisme, soutient les dossiers du Congo auprès d'autres partenaires.
Des certificats ont été remis aux participants à la fin de la formation.

Alain-Patrick MASSAMBA

ANNONCE LEGALE

Monsieur KHARACHI SALEM, commerçant, demeurant
à Pointe-Noire, quartier Songolo

A, suivant requête déposée dès avant ce jour au Greffe du Tribunal de Commerce de la ville de Pointe-Noire, sollicité la radiation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, de son Etablissement créé en date du 07 août 2009, connu sous le nom de «PAPA K», exploité à Pointe-Noire, au 119, Boulevard Charles DE GAULLE, Centre-ville, inscrit au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sous le n° CG/PNR/09 A 3093.
Cette radiation a été obtenue en date du 10 août 2018, date de cessation d'activités.

Pour avis,

KHARACHI SALEM

Sécurité routière

Le lieutenant-colonel Tiburce Otsomba a pris ses fonctions

Nommé nouveau commandant du Groupement de sécurité routière de la Gendarmerie nationale, le lieutenant-colonel Tiburce Otsomba avait été installé dans ses fonctions en décembre dernier à Brazzaville. La cérémonie de prise de commandement s'était déroulée sous la houlette du général de brigade Paul-Victor Moigny, commandant de cette institution en présence de plusieurs autorités.

Lieutenant-colonel Tiburce Otsomba

Le Groupement de la sécurité routière a été mis en place depuis l'an 2014, afin de combattre efficacement l'insécurité routière qui gagne du terrain au Congo. Il a entre autres missions d'élaborer et de gérer la doctrine d'emplois des Unités de sécurité routière; de concevoir et de conduire la politique de la gestion des ressources humaines; d'édicter les directives aux Unités par l'entremise de la Direction de l'organisation et de l'emploi.
Félicitant le commandement qui l'a hissé à ce poste, le nouveau commandant du Groupement de sécurité routière a relevé la différence entre la Police et la Gendarmerie dans le domaine de la circulation routière. *«La Police intervient dans les villes tandis que la Gendarmerie est placée dans les périphéries».*
Une parade des différentes structures de la Gendarmerie a clos la cérémonie.

A. P. M.

ANNONCE

Fondation Cardinal Emile Biayenda (FOCEB)

Nouvel arrivage de lunettes au Centre des Polios de Moungali (10 maisons), à Brazzaville
Réception: lundi, mercredi et vendredi
Heures: 9h30 à 13h30
Nos prix sont à la portée de toutes les bourses
Profitez-en!

Musique/Disparition

Abandonné à lui-même, Master Mwana Congo est décédé à Brazzaville

Guitariste soliste, arrangeur, de renommée internationale, Master Mwana Congo (Ignace Nkounkou, à l'état-civil) est décédé le 8 janvier 2019, à Brazzaville, suite à une longue et pénible maladie. En août 2018, l'artiste qui souffrait d'éléphantiasis, avait lancé un SOS à travers nos colonnes (édition du 23 août) et dans d'autres médias de la place auprès des autorités et des personnes de bonne volonté pour l'aider à bénéficier des soins appropriés. Mais ce fut un appel qui n'a pas reçu une oreille attentive.

Master Mwana Congo

Né à Mindouli (Département du Pool), en 1947, Master Mwana Congo a intégré l'orchestre Mando negro kwala-kwa en 1963. Un ensemble musical brazzavillois créé en 1961. Avant de s'installer en 1968 à Pointe-Noire. Cet orchestre a apporté une dynamique rythmique nouvelle et obtenu un grand succès auprès des jeunes. Souffrant pendant une vingtaine d'années d'éléphantiasis, l'artiste vivait reclus au quartier Sangolo-l'OMS, plus précisément dans la zone de Mbemba-Landou, à Madibou, le 8e arrondissement de Brazzaville. Ce baobab de la musique congolaise moderne composa des célèbres chansons, au nombre desquelles ''Massamba'' qui avait fait vibrer de nombreux mélomanes congolais et africains et ''Brigitte'', titre phare de l'un de ses albums que l'artiste a eu à réaliser en solo à Paris, en France, à la fin des années 80. Abandonné à lui-même, le virtuose guitariste avait reçu la visite, l'année dernière, du président du Bureau congolais du droit d'auteur (BCDA), Maxime Foutou. Une visite à l'issue de laquelle l'artiste avait lancé un SOS dans les médias pour bénéficier des soins appropriés. *«Je ne peux plus marcher. Je suis paralysé, j'ai le pied enflé, je ne sais pas avec quoi je peux le comparer. Donc, vraiment, je cherche des personnes qui peuvent vraiment m'aider pour ma santé. J'en ai besoin»*, se lamentait-il. En vain.

Master Mwana Congo «Manatcha» disposait d'une guitare qu'il avait commandée spécialement dans une usine à l'étranger et n'avait pas perdu son doigté, malgré sa longue maladie. Il avait commencé sa carrière musicale dans la capitale congolaise. J'étais, disait-il, dans l'orchestre Mando negro kwala-kwa, dans les années 70. *«Nous avions composé beaucoup de chansons engagés (révolutionnaires) et normales. L'orchestre aussi avait une bonne renommée dans le pays et en dehors des frontières nationales. Je vous citerais notamment le cas de la Côte d'Ivoire où, lors d'un séjour, nous avions marqué les esprits des mélomanes de ce pays qui, pendant longtemps, avaient continué à fredonner nos œuvres. Vraiment ceux qui ont connu ces périodes fastes ne peuvent pas oublier le nom de Master Mwana Congo dans l'orchestre Mando negro kwala-kwa. J'étais avec les Fidèle Zizi, Théo Blaise Kounkou, John Tamponné Bango, Simon Mawakani, etc. Il y a certains parmi nous qui ne sont plus de ce monde. Nous avons réalisé près de dix albums avec des chansons comme: «Voiture ya occasion», Cimetière ya mabala». J'ai aussi joué et arrangé les chansons du virtuose Pamelo Mounk'a. «Ce n'est que ma secrétaire», «Bouala yayi mambou», «Amour de Nombakélé», «L'argent appelle l'argent», «Samantha», «La femme ne se prête pas», etc. Dans l'ensemble, nous avons réalisé près de six albums*, se remémorait-il. Avant d'ajouter: *«J'ai accompagné beaucoup d'autres artistes, tels que Kosmos Mountouari, Pierre Mountouari, Théo Blaise Kounkou (dans ''Mwana Djambala'', ''Ma belle Anicha'', ''Na nzela ya ndolo''…), Jean-Serge Essous, Youlou Mabiala, Fidèle Zizi, Locko Massengo, Zao, Sam Mangwana et la plupart des artistes congolais et africains qui ont fait tabac à une certaine époque. J'ai travaillé avec eux».*

Considéré, à juste titre, comme l'un des plus grands artistes de sa génération sur les deux rives du fleuve Congo, Master Mwana Congo a également, à une certaine époque, accompagné la chanteuse Tshala Muana «la Reine de mutuashi» de la République Démocratique du Congo, dans la plupart de ses tournées en Afrique et dans plusieurs autres pays du monde. De retour à Brazzaville, il exploitait un studio d'enregistrement avant de tomber malade. La disparition de Master est une grande perte pour la musique congolaise des deux rives du fleuve Congo et d'Afrique. Mais surtout, pour les jeunes qui ne se sont pas rapprochés de lui pour apprendre à ses côtés et bénéficier de sa riche expérience. Pour avoir marqué d'une pierre blanche l'histoire de la musique congolaise, le guitariste méritait vivement qu'on lui vole au secours, mais hélas, son appel est tombé dans les oreilles de sourds. Il laisse sept enfants.

Maintenant qu'il a tiré sa révérence, on s'attend à ce qui est devenu presque une habitude au Congo: des obsèques à la dimension de sa renommée.

Alain-Patrick MASSAMBA

NECROLOGIE

L'Abbé Alain KIBAMBA et la famille KIBAMBA informent les parents, amis et connaissances du décès de leur maman, Albertine NGONGO-MALONGA, le mardi 5 janvier 2019, à 01H30mn, au CHU de Brazzaville.

La veillée mortuaire se tient au n° 23 bis, rue Bergère, à Bacongo (derrière l'Université Henri Lopès).

Des messes de suffrages précédées de la récitation du chapelet sont célébrées en se mémoire chaque jour à partir de 17H30, au lieu de la veillée.

Programme des obsèques

Date: Mercredi 16 janvier 2018

-9H00: Levée de corps à la morgue Municipale de Brazzaville
-10H00: Recueillement à domicile
-11H00: Messe de requiem en l'Eglise Saint Pierre-Claver
-13H00: Départ pour le cimetière.

Principales fonctionnalités intégrées
Au logiciel COMPTA EXPERT SYSCOHADA révisé

Le logiciel Compta Expert, en version réseau (de 2 à 30 postes) ou monoposte, est dédié aux cabinets comptables et d'audit, aux entreprises et écoles ou instituts supérieurs formant les comptables. Il comprend les fonctionnalités suivantes : Intégration du plan comptable SYSCOHADA révisé), Création des dossiers clients en nombre illimité (version cabinet comptable), gestion analytique et Budgétaire, édition et exportation vers Excel des journaux, grand livre et balance des comptes, suivi du traitement des dossiers clients par le superviseur comptable, validation périodique des écritures par le superviseur comptable après contrôle des écritures (version réseau)

Edition automatique des états financiers Sysohada révisé : Bilan Actif, Bilan Passif, Compte de résultat ,le TFT et les états notes annexes aux états financiers

Par la saisie directe des écritures dans le logiciiel Compta Expert
- Par importation de la balance des comptes en format Excel
- Par importation des journaux en format Excel

Gestion intégrée des immobilisations et transert automatique des écritures de dotation aux amortissements de fin d'exercice.

Logiciel de Paie : Edition des bulletins de salaires, déclaration automatisée CNSS, DAS1 DAS 2, transfert des écritures de paie vers la comptabilité, et bien d'autres fonctionnalités intégrées.

Besoin d'une séance de démonstration
CD ROM d'installation fourni et licence d'utilisation pour un durée indeterminée
Formation et maintenance assurées
Contact : Tél. (00242) 05 616 62 60
Email : contact.comptaexpert@gmail.com
Compta Expert ! la solution globale par excellence pour entreprises et cabintes comptables
Notre métier, faciliter le vôtre

16e édition des «Sanzas», le trophée des créateurs

Sous le signe de remise de trophées et de décoration

En présence du ministre de la Culture et des arts, Dieudonné Moyongo, et d'un parterre d'invités, le Groupe Pella Yombo (GPY) a organisé samedi 5 janvier dernier à Brazzaville, la 16e édition de remise des «Sanzas», le trophée des créateurs. Neuf lauréats ont été primés en littérature, promotion culturelle, mode, peinture, sculpture, théâtre, cinéma et musique. Peu avant la remise des trophées, la première partie de la cérémonie a été consacrée au port des attributs par M. Germain Pella Yombo, dit Beethoven, promoteur/manager de ce Groupe. Attributs qui l'élèvent à la dignité de Grand officier dans l'ordre du dévouement congolais. Le rituel du port des insignes a été exécuté par Norbert Okiokoutina, grand officier des Ordres nationaux, représentant le Président de la République, Grand maître des Ordres nationaux. A qui le récipiendaire a adressé ses vifs remerciements pour cette marque de distinction.

Beethoven Pella Yombo, posant avec les récipiendaires

Après quoi, le Professeur Mukala Kadima-Nzuji, qui a présidé le jury de cette 16e édition des «Sanzas», a fait une brève évocation de ce que représente ce concept culturel pour la République du Congo. «Les Sanzas sont devenus une sorte de baromètre de la vie artistique congolaise. Chaque année, c'est à travers les Sanzas que nous pouvons évaluer la créativité congolaise dans le domaine des arts», a indiqué, en substance, le président du jury. Avant de remettre au maître de cérémonie les résultats des délibérations.

Ont été ainsi primés:

-catégorie littérature: Mme Winner Dimixson Perfection, écrivaine et enseignante à l'Université Marien Ngouabi, plus de 7 publications à son actif, dont la plus récente, «Page Factuelle», publiée l'an dernier chez L'Harmattan. Dans ses différentes publications, elle dénonce des faits de société, au point où elle la déshabille avec de nouvelles métaphores et emporte le lecteur avec sa musicalité ;

-catégorie promotion culturelle: Esther Ayissou-Gayama, pour la présentation en 2018 de la pièce de théâtre «Weli» en téké, qui signifie: qui suis-je? D'où viens-je? Où vais-je? Sa trame s'articule autour de la perte d'identité traditionnelle des Congolais, des Africains, au profit du modernisme;

-catégorie mode: Eric Kanga, créateur de mode. Il valorise dans ses créations le raphia. L'an dernier il a confectionné des vestes et chemises stylées, des tenues traditionnelles et des sacs à mains. Il est le créateur de la pochette en dents de scie protégée par l'Union africaine de la propriété intellectuelle (UAPI);

-catégorie peinture: Cédric Ngouoni. Après une formation en sciences économiques et marketing, il a travaillé à la comptabilité du CHU de Brazzaville. Avant de démissionner et de se consacrer uniquement à la peinture. Il peint sur le réalisme. Notamment des scènes de la vie quotidienne et de l'environnement;

-catégorie sculpture: Alphonse Ntsana. Pendant longtemps, il a été employé comme praticien de Bernard Bouanga-Nkodia, en l'occurrence sur le monument aux victimes de l'intolérance politique érigé au boulevard Alfred Raoul, à Brazzaville;

-catégorie théâtre: Weilfar Kaya, humoriste. Il évolue en solo depuis 2016. Entre autres spectacles à son actif: «Au royaume des femmes», «Doù je viens?»;

-catégorie cinéma: Michaël Thams'Y, premier acteur congolais de film et de théâtre. L'an dernier, il a joué dans le film «Positif», de Richie Ndébélé. Il a aussi été invité au Ghana pour tourner dans un film;

-catégorie musique: Kevin Mbouandé, patron de patrouille des stars. L'an dernier, il a remporté le concours des mélomanes, avec son titre «Okomema Congo na motu»;

-enfin, le prix spécial du jury a été remporté par Cégra Karl. Artiste musicien, il arrache les foules avec des mélodies mélancoliques. Son premier concert de l'année écoulée a été au top.

Le Groupe Pella Yombo développe plusieurs concepts dont «Les Sanzas» et la «Nuit du Congo à…» qui font la promotion des artistes congolais et de l'image du Congo à l'étranger.

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

L'attribution de la CAN 2019 à l'Egypte

Un choix et des interrogations

Ça y est! Après des mois d'incertitudes, la Confédération africaine de football (CAF) a décidé de confier l'organisation de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) 2019 à l'Egypte. Ce choix a été officialisé mardi 8 janvier 2019 par son comité exécutif. C'est la fin d'un long imbroglio né des multiples retards connus par le pays hôte original, le Cameroun, qui s'était vu retirer l'organisation le 30 novembre 2018.

D'aucuns affirment que la CAF a fait preuve de réalisme à travers ce choix avisé. Car l'Egypte, il faut le dire, pour avoir déjà organisé l'épreuve-phare du continent à quatre reprises (1959, 1974, 1986 et 2006), dispose d'infrastructures sportives répondant aux normes internationales et capables de l'abriter en un peu moins de six mois. Pourtant, il en est de même pour l'Afrique du Sud qui briguait aussi l'événement. Mais pour le président Ahmad Ahmad, les autorités égyptiennes semblaient plus motivées que celles de la Nation arc-en-ciel, en proie à des difficultés financières, qui n'ont pas donné assez de coups de pouce à leur fédération dans ce dossier potentiellement coûteux, surtout que cette dernière a depuis le début réclamé une aide de la CAF pour réussir une probable organisation. Or, le temps presse, et il ne reste pas plus d'un semestre. A cette raison s'ajoute le fait que le pays de Nelson Mandela, en plus d'avoir abrité deux fois la CAN (1996 et 2013), a déjà organisé le Mondial en 2010 et s'apprête, en novembre prochain, à accueillir la Coupe d'Afrique des moins de 23 ans (U23) sur son sol. C'est dire si la CAF, en optant pour l'Egypte, a fait dans l'équilibrisme même si elle ne le dit pas officiellement.

Les supporters égyptiens

L'épineuse question de la sécurité

On est d'autant plus fondé à le penser que sur le plan sécuritaire, l'Afrique du Sud présentait un léger avantage sur l'Egypte qui est confrontée depuis quelques années à une instabilité politique et une menace terroriste préoccupante. Le 28 décembre dernier, par exemple, le pays a enregistré le massacre de quatre touristes, à Gizeh. On peut donc penser que c'est un gros risque que de faire converger 24 équipes et leurs délégations respectives dans un pays qui, en plus des attaques terroristes, connaît de graves problèmes de sécurité dans les stades où le football suscite parfois une folie meurtrière. Des stades qui ne font plus le plein suite à la décision des autorités de limiter le nombre de supporters pouvant y accéder en raison de la multiplication des actes de violence. Qui peut donc prédire si les foules se déplaceront en masse lors de la prochaine CAN quande l'Egypte ne joue pas...Et si elle ne dispute pas la finale?

Le vin étant tiré, il faut le boire. Il revient donc à l'Egypte de mériter la confiance placée en elle en travaillant à relever le défi de l'organisation et de la sécurité pour que puisse se dérouler sereinement, du 15 juin au 13 juillet 2019, la grand'messe du football africain. De ce point de vue, le choix du pays des Pharaons est un honneur redoutable.

Quant à la CAF, au pied du mur pour avoir retirer la compétition au Cameroun, et confronté à l'inattendu refus du Maroc pour se porter candidat, elle n'avait de toute façon pas bien le choix. L'instance est obligée de tout faire désormais pour que l'avenir lui donne raison d'avoir opté pour l'Egypte.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

Brèves

L'Afrique du Sud regrette une décision «politique"

Plusieurs responsables de football d'Afrique du Sud ont amèrement regretté l'attribution à l'Egypte, plutôt qu'à leur pays, de l'organisation de la Coupe d'Afrique des nations, dénonçant une décision *«politique".*

La CAN dans quatre villes?

On ne sait pour l'heure pas grand-chose du dossier présenté par l'Egypte mais d'après Radio France internationale, qui cite un membre de l'administration de la Confédération africaine de football (CAF), la CAN 2019 devrait avoir lieu dans quatre villes: Le Caire (qui accueillera 2 groupes), Alexandrie (qui en accueillera 2 aussi), Ismaïly et Port-Saïd. Pour rappel, il s'agira de la première CAN qui se disputera à 24 sélections nationales.

Mohamed Salah encore sacré!

L'Egypte aura vécu une journée particulièrement réussie mardi dernier! Quelques heures après le désignation du pays des pyramides comme hôte de la CAN 2019, la star des Pharaons (l'équipe nationale d'Egypte), Mohamed Salah, a en effet été élu sans surprise Joueur Aficain de l'année à l'occasion de la cérémonie des CAF Awards. Déjà sacré en 2017, l'attaquant de Liverpool (Angleterre) rejoint le Sénégalais El Hadj Diouf (2001, 2002), le Camerounais Samuel Eto'o (2003, 2004) et l'Ivoirien Yaya Touré (2011, 2012), parmi les seuls joueurs à avoir réussi à conserver leur titre sur deux années consécutives.

AS Otohô au combat

Parmi les matchs aller du tour de cadrage de la Coupe de la Confédération, figure celui qui donnera l'occasion à l'AS Otohô d'en découdre avec les Ougandais de Kampala City Council ce dimanche 13 janvier 2019 au Stade Marien Ngouabi.

Deuil

Le handball congolais est endeuillé par le décès de Jean Nanti, ancien gardien de but international d'Inter Club, ancien arbitre et ancien membre de la Fédération congolaise de football. Le défunt fut aussi gardien de but de football au sein du Patronage Sainte-Anne, dans les années 1970. Nous y reviendrons.

La CAF met la pression sur la Côte d'Ivoire

Alors que le Cameroun et la Guinée ont accepté le glissement des CAN 2019 et 2023, ce n'est pas encore le cas de la Côte d'Ivoire, qui devait initialement accueillir l'édition 2021 mais qui va devoir patienter deux ans de plus. Dans une interview accordée à France 24, le président de la CAF, Ahmad, a remis la pression sur le pays des Eléphants. *«Nous n'avons pas encore reçu la réponse de la Côte d'Ivoire. Elle n'est pas obligée d'accepter l'organisation de la CAN 2023. Par contre, nous, nous sommes obligés de faire ce glissement»*, a déclaré le Malgache.

National

La misère du football congolais

Le championnat national d'élite Ligue 1 rythmera encore le week-end des férus du football congolais. Il en sera à la sixième journée. Mais déjà a réapparu le spectre affligeant de stades vides ou presque, en tout cas clairsemés.

Le championnat est sur une mauvaise pente. Il n'attire plus les foules d'antan. Le spectacle serait-il devenu si fade qu'il provoque le désengagement du public, pour n'être plus que l'affaire des seuls joueurs et dirigeants des clubs, voire de leurs rares inconditionnels? Sur ce chapitre, on n'a pas fini de s'arracher les cheveux, la grande majorité des rencontres ne produisant pratiquement pas d'argent. Les caisses de la Ligue nationale et des clubs en souffrent énormément. D'où l'embarras généralisé des trésoriers des clubs. Entre les représentations de leurs joueurs et la réalité des finances qu'ils gèrent, le fossé est large et profond. Il y a problème. La situation est pénible, voire affligeante. Elle les pénalise et interpelle les gestionnaires du football au niveau national.

Comment faire pour remobiliser et remettre les férus de football sur les chemins des stades? Les clubs devraient les convaincre par la qualité du spectacle. On ne tresse pas une corde sur une cuisse d'autrui. Il faut donc des supporters potentiels, inconditionnels et «têtus», qui s'accrochent contre vents et marrées pour pouvoir espérer de juteuses recettes. Combien de clubs se targueraient de les posséder, par ces temps particulièrement durs de disette, lorsque deux matchs, par exemple, et pas des moindres ne produiraient qu'à peine 100.000 francs CFA de recette, à répartir entre plusieurs partenaires: clubs, stade, ligue nationale, arbitres, service de sécurité, vendeurs de billets, etc.? Cela interpelle les formations sportives dont l'immense majorité de joueurs vivrait essentiellement de football.

Le grand public a déserté les gradins

Ce triste décor n'empêche, heureusement pas, les rencontres d'avoir lieu. Au ballon d'être toujours le captif des acteurs sur les principaux terrains. Et il le sera encore à partir de ce vendredi 11 janvier. Inter Club et JST en découdront au Stade Massamba-Débat. Ces deux formations passeront le témoin, samedi 12 janvier, à Patronage Sainte et AS Cheminots, d'un côté, CARA et Diables-Noirs, de l'autre. Simultanément, au Complexe sportif de Pointe-Noire, Nico-Nicoyé et La Mancha, puis V.Club et Etoile du Congo s'affronteront.

Espérons que ces joutes provoqueront toutes les émotions fortes à ceux qui seront branchés sur les stades.

Jean ZENGABIO

Dylan Bahamboula en Algérie

Comme pressenti, l'international congolais Dylan Bahamboula (23 ans) rejoint le CS Constantine, champion d'Algérie en titre. Qualifié pour la phase de groupes de la Ligue des champions africaine, le CSS vient d'officialiser la signature du Congolais pour une durée de 30 mois. Les Sanafirs signent ainsi un petit coup médiatique en accueillant l'ancien espoir de Monaco et ex-international U20 français qui arrive en provenance du club roumain de l'Astra Giurgiu.

AVIS

SOCIETE GUINNESS CAMEROUN
Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital
de 32 267 440 000 F. CFA
SIEGE SOCIAL: DOUALA, B.P.: 1213

Aux termes du procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration de la société GUINNESS CAMEROUN, en date du 14 décembre 2017, enregistré auprès de la Recette de l'Enregistrement de la ville de Libreville-GABON- en date du 06 Juin 2018 sous le numéro 1338, Folio 197,

Il a été décidé la fermeture de la succursale de la société en République du Congo avec effet immédiat.

Le Cabinet Deloitte Touche Tohmatsu, demeurant Avenue Charles De Gaulle - Face Atlantic Palace-Pointe-Noire, a été désigné pour réaliser toutes les formalités y relatives.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la clôture de la succursale GUINNESS CAMEROUN est effectué au greffe du tribunal de commerce de la ville de BRAZZAVILLE, République du Congo.

Mention sera faite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) de la ville de BRAZZAVILLE.

Pour avis.

MTN MoMo

Po na yo !

Touche ton 13ème mois

Achète du crédit ou envoie de l'argent à partir de 5.000 Frs avec ***MoMo*** pour toucher jusqu'à **20.000.000 FCFA**

Tape ***145#** pour **gagner 1 million/jour** par tirage au sort **pendant 20 jours.**

Remise des lots dans les agences **MTN.**

everywhere you go

mtncongo.net

MTN

Quelle université pour l'Afrique?

Un regard sommaire sur la situation des universités africaines fait apparaitre un premier constat. La plupart des étudiants d'Afrique noire quittent leurs pays pour aller poursuivre leur cursus ailleurs. En règle générale, les directions les plus prisées sont les établissements en Occident: Etats-Unis et Canada spécialement, même si les universités chinoises et cubaines accueillent aussi beaucoup d'étudiants africains.

Par Albert S. Mianzoukouta

Mais il y a aussi de plus en plus d'étudiants congolais, par exemple, au Maroc, en Côte d'Ivoire et surtout au Sénégal. En règle générale, ces étudiants apprennent dans de bonnes conditions et reviennent, quand ils reviennent, dotés d'un bagage intellectuel et d'une expertise qui ne sont pas à remettre en cause. Dans le cas des universités africaines, la tendance d'offrir la formation aux étudiants d'autres pays du Continent peut être considérée comme un facteur positif.

Mais elle souligne aussi, en creux, les carences des formations offertes sur place. Car l'étudiant n'émigre pas seulement par goût du voyage. Il va chercher ailleurs ce qu'il ne trouve pas chez lui. Il va chercher la formation qui va lui donner le plus de chances sur un marché du travail de plus en plus compétitif où l'excellence est, plus que jamais, un atout. Ces migrations ne soulignent que davantage l'interrogation sur ce que veut l'Afrique pour ses universités.

La question est d'autant plus pressante et la réponse espérée que la France, destination traditionnelle des étudiants francophones, vient d'engager une réforme dont la mesure la plus spectaculaire est le relèvement des frais d'inscription de 16% dans ses universités de la part des étudiants étrangers. Une telle mesure aura forcément un impact sur le recours automatique à une inscription dans une université française pour un étudiant, presque de la dissuasion.

D'autres voix s'inquiètent, ainsi qu'on a pu les entendre récemment dans «Le Débat africain», émission culte de RFI. Les étudiants francophones sont des vecteurs du rayonnement de la langue française dans le monde. Leur propension, par choix ou par contraintes, à aller étudier dans des pays où la langue première n'est pas le français, en fera des ambassadeurs de réalités culturelles nouvelles : un atout ou un risque, c'est selon.

Dans un monde où la course à l'affirmation des langues les plus importantes de transmission des savoirs est de moins en moins discrète, les étudiants africains (et donc leurs pays d'origine, sans doute) sont mis en face de choix sérieux pour leur avenir. Et d'abord avec le premier d'entre eux : clarifier ce que l'Afrique attend de ses universités. La plupart des dirigeants et des cadres en situation de décision aujourd'hui sont issus d'universités françaises ou francophones. Pour eux aussi, il faudra opérer un changement de paradigmes. Et trancher : transmettre sur place les savoirs reçus ailleurs, ou perpétuer le schéma qu'ils ont suivi eux-mêmes, celui d'aller poursuivre leurs études dans les établissements où leurs propres aînés avaient eux-mêmes été formés, en France. Or, ils sont en train de perdre le premier défi qui se pose à eux dans l'immédiat : assurer la régularité des cours et terminer une année académique sans accrocs.

Université africaine, qui es-tu ? Un ensemble de bâtiments offrant à des étudiants entassés dans des amphis l'opportunité de passer le temps ailleurs que dans l'oisiveté de la rue ? Un point de retenue de cette déferlante qui va envahir le marché du travail sans travail dans trois ou quatre ans ? Un lieu d'acquisition de diplômes sans grande chance de les voir valorisés jamais par l'épreuve revigorante de la mise en pratique sur le terrain ?

Trouver des chauffeurs de taxi ayant un diplôme de master n'est sans doute pas une mauvaise chose pour le pays qui présente ainsi un tableau de formation élevée, mais le but d'une formation n'est pas de se « valoriser » au rabais. La situation congolaise se caractérise par un gonflement du secteur tertiaire, le seul ouvert à tous ceux qui sont en recherche d'un débouché. Or, sans jeter le dédain sur eux, former un cordonnier ou un videur de toilettes n'est sans doute pas l'idéal de ce que peut viser un institut technique. Ou une faculté de lettres-langues.

PARCELLE
A VENDRE

AU QUARTIER
MOUTABALA
(MFILOU-
NGAMABA)

CONTACT:
Tél: 06 944 07 44

ETUDE Maître Maurice MASSELOT
NOTAIRE
B.P.: 4866, téléphone: (242) 06 667 00 66/06 473 30 79
104, Avenue LOEMBET Benoît, derrière ALUCONGO,
Face Laboratoire de Total.
E-mail: masselotnotaire@gmail.com

INSERTION LEGALE

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire, du 20 octobre 2018, le Notaire soussigné a reçu les statuts de la société dénommée CONFORT' AFRIC-SARL-U, aux caractéristiques:

-Dénomination: CONFORT' AFRIC-SARL-U.;

-Forme de la société: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle;

-Capital social: 1.000.000 F. CFA;

-Siège social: Pointe-Noire, quartier Siafoumou, terre jaune, téléphone: (00242) 04 496 53 45;

Objet social: Import/export: production des papiers et autres produits dérivés, production des produits hygiéniques, recyclage des papiers, cartons, plastiques, tissus (coton); bâtiment et travaux publics; transport; formations techniques et professionnelles;

-Durée: 99 années, à compter de l'immatriculation au RCCM;

-Enregistrement: À Pointe-Noire, sous le numéro 586, Folio 221/2, en date du 15 novembre 2018;

-Dépôt: A Pointe-Noire, au Greffe du Tribunal de commerce, sous le n°18 DA 3108 du 2l décembre 2018;

-Immatriculation: A Pointe-Noire, au Greffe du Tribunal de commerce, n° RCCM CG/PNR/18 B 456 du 21 décembre 2018;

-Gérance: Monsieur NDINGA Roland Gyscard est nommé gérant de la société, pour une durée indéterminée.

Pour avis,
Maître Maurice MASSELOT,
NOTAIRE

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

DIRECTION GENRALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINE

DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE

BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CITE

ANNONCE LEGALE

N°018/2018/MFB/DGID/DEFFD/DDIDK/BCHPF-PN.CITE

Suivant Réquisition reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la propriété Foncière de Pointe-Noire Cité, une procédure d'immatriculation, en vu de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et les requérants suivants.

N° DE REQUISITION	REFERENCES CADASTRALES				QUARTIER	ARR./DPT	REQUERANTS
681 du 30/08/2017	Plle (s) : 01	Bloc : 123	Section : V	Superficie : 505,30 m²	Avenue MIKOUDI	03	TCHIBINDA Robert NP
056 du 12/02/2014	Plle (s) 01	Bloc : 82	Section : R	Superficie : 258,00 m²	GRAND MARCHE	01	LES ENFANTS AYINA AKILOTAN
673 du 28/08/2017	Plle (s) 07	Bloc : 393	Section : ABW	Superficie : 500,00 m²	MONGO MPOUKOU	05	BOUANGA NVAH Eunice Ursula
477 du 08/10/2018	Plle (s) 12 bis	Bloc : 97	Section : AE	Superficie : 312,00 m²	SIAFOUMOU	05	DJIMBI Princia Fatimata Grace
517 du 22/10/2018	Plle(s) : 01 à 06	Bloc : 16	Section : /	Superficie : 3000,00 m²	POINTE INDIENNE	LOANGO	MASSANGA Gilles Renaud
470 du 02/10/2018	Plle (s) :08	Bloc : 64	Section : ACL1	Superficie : 500,00 m²	NGouaboushi (Famille LOUSSIMINA)	05	KONDI Maurice
105 du 07/03/2018	Plle (s) : 02	Bloc : 138	Section : U	Superficie : 149,00 m²	FOUCKS	02	OLONKWO Nonso Livnus
227 du 15/02/2017	Plle (s) 06	Bloc : 28	Section BW	Superficie : 547,71 m²	SIAFOUMOU	05	TCHICAYA René
529 du 03/09/2018	Plle(s) 07 bis	Bloc : 131	Section : CL	Superficie : 250,00 m²	MONGO KAMBA	05	SITA Lydiwine Ursula
528 du 03/09/2018	Plle(s) 07	Bloc : 131	Section : CL	Superficie : 250.00 m²	MONGO KAMBA	05	MATONO Simon
815 du 20/12/2012	Plle(s) 07, 08,09 et 10	Bloc : 140	Section : ACK	Superficie : 2000.00m²	MONGO KAMBA	05	GANGA NGUITOUKOULOU Diedonné Eric
745 du 21/08/2015	Plle(s)18	Bloc :68	Section :Q	Superficie : 153,27m²	GRAND MARCHE	01	JUBELT Olga Cécile Chantal
496 du 15/10/2015	Plle(s) 02	Bloc : 114	Section ACM1	Superficie : 500,00m²	TCHIFOUNGOU	04	MOUSSONISSA DZOUMBA Crisna Ornelie
113 du 10/02/2015	Plle(s)/	Bloc : /	Section : /	Superficie : 1000 ,00m²	MABINDOU	LOANGO	MANFOUNDOU SIBA Jean Gilbert
542 du 18/06/2015	Plle(s) 05 et 06	Bloc : 304	Section : ACG	Superficie : 1000,00m²	SIAFOUMOU (village koufoli)	05	KIBINZA DE-KIBOULOU Théodorine
515 du 21/08/2018	Plle(s)03	Bloc : 37	Section : AI	Superficie : 400,00m²	MAKAYABOU	05	TCHICAYA NASCIMENTO Wilson Fred
514 du 21/08/2018	Plle(s)08	Bloc : 322	Section : BV	Superficie : 500.00m²	André Jacques	05	OVOUNGA NGOUEMBE Gladice
862 du 23/11/2017	Plle(s)06	Bloc : 30	Section : S	Superficie : 312.00m²	MATENDE	02	GAKOU MAMADOU
502 du 15/10/2018	Plle(s)01 & 02	Bloc :108	Section : BZ4	Superficie : 1000,00 m²	TCHIBALA (Famille Tchissimba)	05	MOUYABI BIZONGO Fréderique Cora Fulf
733 du 20/08/2015	Plle (s) 08, 09, et 10	Bloc : 40 bis	Section : T. Rural	Superficie : 1480.00 m²	LOANGO (Soulou)	LOANGO	MIANKOUIKILA Joséphine
738 du 20/08/2018	Plle (s) 09 et 10	Bloc : 63	Section : T. Rural	Superficie : 1027.73 m²	LOANGO (soulou)	LOANGO	NZOMAMBOU OUMBA Michelle Landry
143 du 19/03/2018	Plle(s)01, 03 et 05	Bloc : 43	Section : ABW1	Superficie : 1500.00 m²	MONGO MPOUKOU	05	BOTHI POUATI Zéphirin Crépin
900 du 13/12/2017	Plle (s)12	Bloc : 38	Section : BU	Superficie : 500,00 m²	NGOFO	05	OBOURA Sylvie
707 du 11/09/2017	Plle(s) 06	Bloc : 82	Section : AF Suite	Superficie : 500.00 m²	MPANGA	05	MINDOU BAYOUNGUISSA Eliah
527 du 31/08/2018	Plle (s) 08 et 09 bis	BLOC : 95	Section : AI	Superficie : 460,00 m²	MAKAYABOU	05	MAZOU FATMA Chancelvie
548 du 03/07/2017	Plle(s) 05 et 06	Bloc : 81	Section : CN	Superficie : 1000,00 m²	PLATEAU HINDA	04	ATIPO Achille Sylvère
458 du 24/09/2018	Plle(s) 07	BLOC :128	Section :CG	Superficie : 496,00m²	SIAFOUMOU	05	LOEMBA DE MAVE Hugues Le Grand
502 du 14/08/2018	Plle(s) 01, et 03ex 03 et 04	Bloc :87 ex 83	Section : AF	Superficie : 1643.00 m²	SIAFOUMOU	05	KOBELL Ginette Berthe Lydie
481 du 27/07/2018	Plle(s) 03	Bloc : 88	Section : AJ	Superficie : 550.00 m²	MAKAYABOU	05	ONZAMBE Bienvenu Hyacinthe
005 du 26/01/2018	Plle(s) 05	Bloc : 23	Section : ACV1	Superficie : 495.20 m²	MENGO	LOANGO	TATY MASSANGA Gisèle NP
487 du 29/08/2012	Plle() 7 et 8	Bloc : 117	Section : CG	Superficie : 975.00 m²	KOUFOLI	05	MAKENDZO Aimé
638 du 16/08/2017	Plle(s) 4	Bloc : 206	Section : BV(BANZA)	Superficie : 520.00 m²	MONT KAMBA	05	DIAM-PANDZOU Noëlline
639 du 16/08/2017	Plle (s) 11	Bloc : 51	Section : BV (Banza)	Superficie : 500.79 m²	MONT KAMBA (Centrale SNE)	05	MBOUKOU-MBOUKOU Dieudonné
998 du 24/01/2018	Plle(s) 1, 2, 3 et 4	Bloc:/	Section : /	Superficie : 1600.00 m²	DIOSSO(BUALI)	LOANGO	DJEMBO Pauline
999 du 24/01/2018	Plle (s) 5, 6,7 et 8	Bloc : /	Section : /	Superficie : 1600.00 m²	DIOSSO (BUALI)	LOANGO	GNALI MAMBOU Aimée
371 du 11/06/2018	Plle(s) 1 à 40	bloc : 378,379,382,383	Section ABW	Superficie : 23100 m²	MONGO MPOUKOU	05	MOUNGONDO née PIERRET Françoise
372 du 11/06/2018	Plle(s) 1 à 10	Bloc : 386	Section ABW	Sperficie : 5000.00 m²	MONGO MPOUKOU	05	MOUNGONDO née PIERRET Françoise
476 du 25/07/2018	Plle (s) 03 Ter	Bloc : 34	Section : AH	Superficie : 363,57 m²	LOANDJILI FAUBOURG	05	Les Enfants MPEHO et autres
895 du 13/10/2015	Plle(s) 4 et 5	Bloc :102	Section ABX3	Superficie : 1000.00 m²	SOULOU (LOANGO)	LOANGO	SENGA BIDIE NINA SHIKAMA
512 du 18/10/2018	Plle (s) Domaine	Bloc : /	Section : /	Superficie : 10250,0 m²	Village des Pécheurs	LOANGO	Guy Marcel JAVELAUD et Colette Marie A FAUCON Veuve BOURDE

Au-delà d'un de deux (2) mois, à compter de ce jour, auc'une opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera recevable (Art.26 de la loi 17/2000 du 30 Décembre 2000, portant régime de la propriété Foncière).

Fait à Pointe-Noire, le 30 Novembre 2018

BUROTOP IRIS
VESTEL
LES BONS PLANS DE NOËL
4K ULTRAHD
65"
799.000 FCFA HT
HD
32"
115.000 FCFA HT
4 Avenue Cardinal Emile Biayenda - centre ville - Bzv Tél : 06 669 60 60
Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - P/N Tél : 05 605 60 56
www.burotopiris.com